

Réf : 2022/2023

LAGNY

s u r M a r n e

CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT ORGANISEES PAR LES ECOLES ELEMENTAIRES DE LA VILLE

La présente convention est conclue entre :

D'une part,

La Ville de LAGNY-SUR-MARNE, représentée par Monsieur le Maire Jean-Paul MICHEL, désignée sous le terme « la Ville » agissant en vertu de la délibération n°18 du 30 novembre 2021,

Et d'autre part :

La Coopérative scolaire OCCE 77 n° 2568 de l'école élémentaire ORME BOSSU, représentée par Monsieur Nicolas JORDAN, Président de l'Association départementale,

Désignée sous le terme coopérative scolaire OCCE 77 n° 2568.

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Considérant que ce projet initié par la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2568 s'inscrit dans l'intérêt public local,

Considérant que le projet pédagogique, annexé au présent contrat participe à la politique que la Ville souhaite développer.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2568 s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, son projet pédagogique, annexé à la présente convention.

La Ville n'attend aucune contrepartie directe ou indirecte de cette contribution.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter de sa notification pour se terminer au **7 juillet 2023**.

ARTICLE 3 : DETERMINATION DU COUT DE L'ACTION

L'école a estimé un coût de son action.

Sorties scolaires sans nuitée

Ecole	Type	Classes	Nombre d'élèves	Dates	Lieu	Montant du séjour	Montant du transport	Montant total
Orme Bossu	EPS	3 CM1-CM2	90	16, 23 et 30 mai 2023	JABLINES	4 860 €	2 526 € + bus de la Ville	7 386 €

Sorties scolaires avec nuitées :

Sans objet

ARTICLE 4 : CONDITION DE DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

La Ville contribue financièrement selon les modalités suivantes :

- 80% du coût total du séjour sans nuitée (sans le transport qui est assuré par le car de la Ville), payé en fonction du nombre d'élèves présents, soit la somme déterminée maximum de **5 908,80 €**

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Le versement s'effectue sur présentation des services faits :

- **Pour la sortie sans nuitée** : présentation des justificatifs à savoir la facture du séjour à l'issu de ce dernier,

La contribution financière sera créditée au compte de la Coopérative Scolaire OCCE n° 2568 selon les procédures comptables.

L'ordonnateur de la dépense est Monsieur le Maire de LAGNY-SUR-MARNE

Le comptable assignataire est Monsieur le Trésorier Principal de la trésorerie de CHELLES SECTEUR LOCAL 44 boulevard Chilpéric – 77505 CHELLES CEDEX.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Le responsable pédagogique du séjour s'engage à organiser une réunion de présentation de son projet aux parents des élèves participants au séjour, en présence d'un représentant du Maire qui en assurera conjointement l'animation.

Pour cela il devra prendre contact avec la Direction des Rythmes de l'Enfant.

ARTICLE 7 : AUTRES ENGAGEMENTS

La coopérative scolaire OCCE 77, sollicitant une subvention, s'engage à souscrire le contrat d'engagement républicain en application de la loi 2021-1109 du 24 août 2021 (ayant inséré cette obligation de souscription de ce contrat dans la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations). Sans la conclusion de ce contrat d'engagement, la coopérative scolaire OCCE 77 ne pourra percevoir ladite subvention. Par ce contrat, la coopérative scolaire OCCE 77 s'engage notamment à :

- respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République (article 2 de la Constitution) ;
- ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Ces obligations, au nombre de sept, sont détaillées dans le contrat d'engagement républicain annexé à la présente convention.

ARTICLE 8 : SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2568 sans l'accord de la Ville, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'école et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville en informe la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2568 par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aussi, en cas de manquement aux engagements prévus par le contrat d'engagement républicain, la subvention peut être retirée à tout moment par la Ville. Ce retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui reste à courir à la date du manquement.

La décision de retrait enjoint à la coopérative scolaire OCCE 77 de lui restituer la somme correspondante dans un délai ne pouvant excéder six mois à compter de la décision de retrait

ARTICLE 9 : EVALUATION

La coopérative scolaire OCCE 77 n° 2568 s'engage à fournir à l'issue de l'année scolaire un bilan de chaque séjour avec nuitées ou sans nuitées.

ARTICLE 10 : CONTROLE

Le mandataire de la coopérative s'engage à fournir les justificatifs afférents au projet pédagogique :

- au Maire, sur simple demande,
- aux vérificateurs aux comptes avant l'envoi du Compte Rendu Statutaire à l'OCCE 77, sur simple demande,

Le mandataire de la coopérative s'engage à faire figurer les subventions reçues sur le Compte Rendu Statutaire annuel de l'OCCE 77, avant présentation au Commissaire aux Comptes.

ARTICLE 11 : AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant signé par la Ville et la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2568. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'un courrier précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle apporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par courrier.

ARTICLE 12 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse

ARTICLE 13 : LITIGE

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Melun, après épuisement des voies amiables (conciliation, médiation...).

Fait en un exemplaire à Lagny-Sur-Marne, le 8 décembre 2022.

Le Maire,

Le Président de l'OCCE 77,

Jean-Paul MICHEL

Nicolas JORDAN

PROJET PÉDAGOGIQUE CLASSE DÉCOUVERTE SANS NUITÉE

école Orme Bossu – Lagny-sur-Marne

3 classes de CM1-CM2

Enseignants : HENNEBICQ Magali, MARCHAND Céline, CHARUEL Fabrice

Intitulé du projet :

Classes : CM1-CM2 A, CM1-CM2 B, CM1-CM2 C

Nombres d'élèves : 30+30+30

Date prévue : les mardis 16 mai, 23 mai et 30 mai 2023

Lieu du séjour et coordonnées :

Île de Loisirs de Jablines-Annet

77450 Jablines

contact@jablines-annet.iledeloisirs.fr

01 60 26 04 31

Descriptif :

L'île de loisirs de Jablines-Annet est une base de plein air de loisirs située dans le département de Seine-et-Marne, sur le territoire des communes de Jablines et d'Annet-sur-Marne à 12 km de Lagny-sur-Marne.

Les agréments :

Cf. Documents joints contenant les agréments des encadrants et les agréments de l'île de Loisirs de Jablines.

Services médicaux :

Cf. Documents joints contenant les numéros d'urgence et les services nécessaires.

Au fil du projet

- *Parcours citoyen:*
 - Comprendre l'importance de la règle
 - Estime de soi : savoir dire ses émotions, les comprendre, les maîtriser, connaître ses points forts et ses points faibles.
 - Autonomie : Penser par soi-même – Exprimer sa pensée
 - Juger – Argumenter
- *Parcours éducatif de santé:*
 - Évaluer la quantité et la qualité de son activité physique hors l'école.
 - Connaître et appliquer des principes d'une bonne hygiène de vie.
 - Adapter l'intensité de son engagement physique à ses possibilités pour ne pas se mettre en danger.

Une présentation de l'organisation de la sortie : Cf. tableau joint

Les activités

- Catamaran
- Stand Up Paddle
- Tir à l'arc
- Tennis
- VTT (Vélo Tout Terrain)
- Disc-golf
- Accrobranche
- Équitation

Textes de référence :

BO n°11 du 26 novembre 2015.

L'EPS a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble.

- Amener les enfants et les adolescents à rechercher le bien-être et à se soucier de leur santé.

- Assurer l'inclusion, dans la classe, des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap.

- Initier au plaisir de la pratique sportive.

L'EPS participe au développement des domaines du socle commun et des compétences générales qui s'y rapportent.

AVANT

Matière	Thèmes, Compétences ciblées et Domaines
<i>E.M.C</i>	<ul style="list-style-type: none"> - La sensibilité: soi et les autres (domaine 3) S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie; se sentir membre d'une collectivité - L'engagement: agir individuellement et collectivement (domaine 3) S'engager et assumer des responsabilités; prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne, sociale et écologique
<i>E.P.S</i>	ASSN Natation Piscine Tout ça tout ça
FRANÇAIS	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et s'exprimer à l'oral (domaines 1, 2 et 3) Participer à des échanges dans des situations diversifiées en écoutant et en prenant en compte son auditoire - Lire (domaines 1,5) Comprendre des textes, des documents et des images et les interpréter - Écrire (domaine 1) Produire des écrits variés
GEOGRAPHIE	1) Se repérer dans l'espace Construire des repères géographiques (domaine 1,2 et 5) Nommer et localiser un lieu dans un espace géographique ; Situer des lieux et des espaces les uns par rapport aux autres.

PENDANT

Matière	Thèmes, Compétences ciblées et Domaines
<i>E.M.C</i>	<ul style="list-style-type: none"> - La sensibilité: soi et les autres (domaine 3) S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie; se sentir membre d'une collectivité - L'engagement: agir individuellement et collectivement (domaine 3) S'engager et assumer des responsabilités; prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne, sociale et écologique
<i>E.P.S</i>	<p><u>Domaine 1 : Les langages pour penser et communiquer</u> Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter sa motricité à des situations variées - Acquérir des techniques spécifiques pour améliorer son efficacité - Mobiliser différentes ressources (physiologique, biomécanique, psychologique,

émotionnelle) pour agir de manière efficace

Domaine 2 : Les méthodes et outils pour apprendre
 S'approprier seul ou à plusieurs par la pratique, les méthodes et outils pour apprendre

- Apprendre par l'action, l'observation, l'analyse de son activité et de celle des autres
- Répéter un geste pour le stabiliser et le rendre plus efficace
- Utiliser des outils numériques pour observer, évaluer et modifier ses actions

Domaine 3 : La formation de la personne et du citoyen
 Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités

- Assumer les rôles sociaux spécifiques aux différentes APSA et à la classe (joueur, coach, arbitre, juge, observateur, tuteur, médiateur, organisateur...)
- Comprendre, respecter et faire respecter règles et règlements
- Assurer sa sécurité et celle d'autrui dans des situations variées
- S'engager dans les activités sportives et artistiques collectives

Domaine 4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques
 Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière

- Évaluer la quantité et la qualité de son activité physique quotidienne dans et hors l'école
- Connaître et appliquer des principes d'une bonne hygiène de vie
- Adapter l'intensité de son engagement physique à ses possibilités pour ne pas se mettre en danger

Domaine 5 : Les représentations du monde et l'activité humaine
 S'approprier une culture physique sportive et artistique

- Savoir situer des performances à l'échelle de la performance humaine
- Comprendre et respecter l'environnement des pratiques physiques et sportives

FRANÇAIS	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et s'exprimer à l'oral (domaines 1, 2 et 3) Participer à des échanges dans des situations diversifiées en écoutant et en prenant en compte son auditoire - Lire (domaines 1,5) Comprendre des textes, des documents et des images et les interpréter - Écrire (domaine 1) Produire des écrits variés
GEOGRAPHIE	<p>1) Se repérer dans l'espace Construire des repères géographiques (domaine 1,2 et 5) Nommer et localiser un lieu dans un espace géographique ; Situer des lieux et des espaces les uns par rapport aux autres.</p>

APRES

<i>Matière</i>	<i>Thèmes, Compétences ciblées et Domaines</i>	<i>Actions interdisciplinaires</i>
<i>E.M6</i>	<ul style="list-style-type: none"> - La sensibilité: soi et les autres (domaine 3) S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie; se sentir membre d'une collectivité - L'engagement: agir individuellement et 	<ul style="list-style-type: none"> - Vie en collectivité dans le cadre d'une classe découverte

	<p>collectivement (domaine 3) S'engager et assumer des responsabilités; prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne, sociale et écologique</p>	
<i>E.P.P</i>	<p>- Développer sa motricité et construire un langage du corps (domaine 1) Adapter sa motricité à des situations variées; mobiliser différentes ressources (psychologiques, biomécaniques, psychologiques, émotionnelle) - Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités (domaine 3) Comprendre, respecter et faire respecter règles et règlements; s'engager dans des activités sportives collectives; assurer sa sécurité et celle d'autrui - Développer la coopération au travers de pratiques sportives</p>	
FRANÇAIS	<p>- Comprendre et s'exprimer à l'oral (domaines 1, 2 et 3) Participer à des échanges dans des situations diversifiées en écoutant et en prenant en compte son auditoire - Lire (domaines 1,5) Comprendre des textes, des documents et des images et les interpréter - Écrire (domaine 1) Produire des écrits variés</p>	
GEOGRAPHIE	<p>1) Se repérer dans l'espace Construire des repères géographiques (domaine 1,2 et 5) Nommer et localiser un lieu dans un espace géographique ; Situer des lieux et des espaces</p>	

	les uns par rapport aux autres.	
--	------------------------------------	--

Domaines

- *Domaine 1 / Les langages pour penser et communiquer :
Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages scientifiques*
- *Domaine 2 / Les méthodes et outils pour apprendre*
- *Domaine 3 / La formation de la personne et du citoyen*
- *Domaine 4 / Les systèmes naturels et les systèmes techniques*
- *Domaine 5 / Les représentations du monde et l'activité humaine*

- le devis de la sortie avec et sans prise en charge du transport.

Ecole élémentaire Orme Bossu
10 place d'Alnwick
77400 Lagny-sur-Marne

SIRET : 217 702 430 000 26

Madame , Monsieur, faisant suite à votre demande, nous vous prions de trouver ci-après un devis concernant les activités que vous désirez pratiquer sur l'île des loisirs de Jablines-Annet. Nous vous informons que les personnes ne participant pas à des activités encadrées par l'île des loisirs , devront s'acquitter d'un droit d'entrée de 4 euros par personne directement au péage.

Référence	Désignation	Qté	P.U. HT	P.U. TTC	Tx TVA	Total brut HT	Total brut TTC
ART038	<p><u>Activités sportives Mai 2023</u> <u>Pour Ecole Elementaire Orme Bossu</u> CM1-CM2</p> <p><u>Activité scolaire: Catamaran</u> Séance de 1h30</p> <p>Mardi 16 Mai 2023 Mardi 23 Mai 2023 Mardi 30 Mai 2023</p> <p>9h15-10h45 11h-12h30 14h-15h30</p> <p>10 enfants max par séance</p> <p>Brevets de natation obligatoire</p>	9,00	75,00	90,00	20,00	675,00	810,00
ART041	<p><u>Activité scolaire: Stand Up Paddle</u> Séance de 1h30</p> <p>Mardi 16 Mai 2023 Mardi 23 Mai 2023 Mardi 30 Mai 2023</p> <p>9h15-10h45 11h-12h30 14h-15h30</p> <p>10 enfants max par séance</p> <p>Brevets de natation obligatoire</p>	9,00	75,00	90,00	20,00	675,00	810,00
ART009	<p><u>Location Tennis</u> <u>Raquette + balle</u></p> <p>Mardi 16 Mai 2023 Mardi 23 Mai 2023</p>	90,00	2,50	3,00	20,00	225,00	270,00

SMEAG

ILE DE LOISIRS DE JABLINES

77450 JABLINES

Tél : +33 1 60 26 04 31

DEVIS A RETOURNER SIGNE PAR
MAIL POUR VALIDATION A
sports@jablines-annet.fr
pour les groupes

sejours@jablines-annet.fr
pour les locations de salles

Devis N°

DE3214

Date

12/07/2022

Date d'échéance

12/08/2022

Ecole élémentaire Orme Bossu
10 place d'Alnwick
77400 Lagny-sur-Marne

SIRET : 217 702 430 000 26

Madame , Monsieur, faisant suite à votre demande, nous vous prions de trouver ci-après un devis concernant les activités que vous désirez pratiquer sur l'île des loisirs de Jablines-Annet. Nous vous informons que les personnes ne participant pas à des activités encadrées par l'île des loisirs , devront s'acquitter d'un droit d'entrée de 4 euros par personne directement au péage.

Référence	Désignation	Qté	P.U. HT	P.U. TTC	Tx TVA	Total brut HT	Total brut TTC
ART045	Mardi 30 Mai 2023 9h15-10h45 11h-12h30 14h-15h30 <u>10 raquettes par seance</u> <u>Activité scolaire: Tir à l'arc</u> A partir de 8 ans Mardi 16 Mai 2023 Mardi 23 Mai 2023 Mardi 30 Mai 2023	9,00	75,00	90,00	20,00	675,00	810,00
ART046	9h15-10h45 11h-12h30 14h-15h30 10-12 enfants max par séance <u>Activité scolaire: VTT</u> Séance de 1h30 <u>En autogestion</u> Mardi 16 Mai 2023 Mardi 23 Mai 2023 Mardi 30 Mai 2023	9,00	75,00	90,00	20,00	675,00	810,00
ART021	9h15-10h45 11h-12h30 14h-15h30 10-12 enfants max par séance <u>Activité sport: Accrobranche</u> Séance de 1h30 Mardi 16 Mai 2023 Mardi 23 Mai 2023 Mardi 30 Mai 2023	9,00	109,09	120,00	10,00	981,82	1 080,00

SMEAG

ILE DE LOISIRS DE JABLINES

77450 JABLINES

Tél : +33 1 60 26 04 31

DEVIS A RETOURNER SIGNE PAR
MAIL POUR VALIDATION A
sports@jablines-annet.fr
pour les groupes

sejours@jablines-annet.fr
pour les locations de salles

Devis N°

DE3214

Date

12/07/2022

Date d'échéance

12/08/2022

Ecole élémentaire Orme Bossu
10 place d'Alnwick
77400 Lagny-sur-Marne

SIRET : 217 702 430 000 26

Madame , Monsieur, faisant suite à votre demande, nous vous prions de trouver ci-après un devis concernant les activités que vous désirez pratiquer sur l'île des loisirs de Jablines-Annet. Nous vous informons que les personnes ne participant pas à des activités encadrées par l'île des loisirs , devront s'acquitter d'un droit d'entrée de 4 euros par personne directement au péage.

Référence	Désignation	Qté	P.U. HT	P.U. TTC	Tx TVA	Total brut HT	Total brut TTC
ART043	9h15-10h45 11h-12h30 14h-15h30 10 enfants max par séance - Chaussures fermées, type baskets - Tenue de sport adaptée - Cheveux longs attachés - Masque pour l'accueil, l'équipement et le Briefing - Minimum 1 animateur par groupe - 1 adulte accompagnant supplémentaire (grimpeur) pour les moins de 8 ans . <u>Activité scolaire: Equitation</u> Séance de 1h30 Mardi 16 Mai 2023 Mardi 23 Mai 2023 Mardi 30 Mai 2023 9h15-10h45 10-12 enfants max par séance <u>Pantalons longs et chaussures fermées sans scratchs obligatoire</u>	3,00	85,31	90,00	5,50	255,92	270,00

Devis N°
DE3214

Date
12/07/2022

Date d'échéance
12/08/2022

SMEAG

ILE DE LOISIRS DE JABLINES

77450 JABLINES

Tél : +33 1 60 26 04 31

DEVIS A RETOURNER SIGNE PAR
MAIL POUR VALIDATION A
sports@jablines-annet.fr
pour les groupes

sejours@jablines-annet.fr
pour les locations de salles

Ecole élémentaire Orme Bossu
10 place d'Alnwick
77400 Lagny-sur-Marne

SIRET : 217 702 430 000 26

Madame , Monsieur, faisant suite à votre demande, nous vous prions de trouver ci-après un devis concernant les activités que vous désirez pratiquer sur l'île des loisirs de Jablines-Annet. Nous vous informons que les personnes ne participant pas à des activités encadrées par l'île des loisirs , devront s'acquitter d'un droit d'entrée de 4 euros par personne directement au péage.

Référence	Désignation	Qté	P.U. HT	P.U. TTC	Tx TVA	Total brut HT	Total brut TTC
	ACCES BASE INCLUS 16,23,30 mai 2023 90 enfants + encadrants						

BON POUR ACCORD

Fait à :

Le :

Signature :

Signature du directeur
Cyrille MARCHADOUR :



Pôle animation

Mme Solveig Decerle
Mme Mélanie Bierry
Mme DeFrance Nathalie

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
2	255,92	5,50	14,08
4	981,82	10,00	98,18
5	2 925,00	20,00	585,00

Net HT	4 162,74
Total TVA	697,26
NET A PAYER	4 860,00

CLAUSES CONTRACTUELLES

ARTICLE 1 : OBJET

Le syndicat mixte d'Etudes, d'Aménagement et de Gestion de l'Île de Plein Air et de Loisirs de Jablines-Annet, dont le siège est en Mairie à JABLINES (77450), ci-après dénommé "S.M.E.A.G" s'engage à accueillir le demandeur, ci-après dénommé "CLIENT" pour les conditions éditées dans le présent devis

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le paiement se fera au trésor public à réception de la facture. En cas de paiement par mandat administratif, un bon de commande, représentant la totalité de la prestation, devra être émis en remplacement de l'échéancier décrit ci-dessus. Dans tous les cas, le règlement doit être effectué comme mentionné sur l'avis de somme à payer. **Les chèques doivent être libellés à l'ordre du TRESOR PUBLIC. Pour tout règlement par virement bancaire, merci de vous référer au RIB joint avec le devis.**

ARTICLE 3: MODIFICATIONS-ANNULATION

3.1 CLIENT devra signaler par écrit dans la limite de 10 % de la somme totale concernant le camping et la restauration minimum 15 jours avant la première date du contrat, 10 % de la somme totale concernant l'hébergement 1 mois avant

Pas de modification possible en ce qui concerne les activités.

3.2 En cas d'annulation de la prestation par CLIENT, CLIENT s'engage à régler à "S.M.E.A.G" une indemnité compensatrice variable selon la date d'annulation, calculée sur le coût de la prestation tel qu'indiqué en Montant total et précisé par le barème ci-après : 50 % dès la signature, 75% de un à deux mois avant la prestation, 100% à moins d'un mois de la date du début de la prestation

3.3 Si pour des raisons d'ordre technique ou sanitaire, "S.M.E.A.G" n'était plus en mesure d'assurer l'accueil de CLIENT, S.M.E.A.G rembourserait la partie de la prestation réglée et non effectuée

ARTICLE 4 : REGLEMENT INTERNE

4.1 CLIENT s'engage à respecter les locaux et matériels mis à disposition et à ne pas déranger les autres groupes présents sur l'Île de Loisirs

4.2 Toute dégradation commise par CLIENT sera facturée par "S.M.E.A.G" en sus de dispositions financières prévues

4.3 En cas d'incidents graves provoqués par CLIENT, S.M.E.A.G se réserve le droit de dénoncer à tout moment de la prestation la présente réservation en refusant de continuer à accueillir sur l'Île de Loisirs CLIENT

4.4 CLIENT s'engage à respecter les règlements internes de l'Île de Loisirs de Jablines-Annet.

4.5 Dans le cadre de la pratique d'activités sportives avec encadrement de S.M.E.A.G. les documents suivants sont exigés :

→ Une autorisation des parents ou de la personne de tutelle pour les mineurs pour pratiquer ces activités.

→ Pour les activités nautiques impérativement, un brevet de natation attestant de l'aptitude à s'immerger et à nager au moins 25 m pour les moins de 16 ans et à plonger et à nager au moins 50 m pour les plus de 16 ans

ARTICLE 5 : ASSURANCE

Dans le cadre de ses contrats d'assurance, S.M.E.A.G. est garantie en responsabilité civile pour tous les utilisateurs de l'Île de Loisirs et en multirisques professionnels pour ses biens. Concernant les objets mobiliers et le matériel placé par CLIENT dans les lieux mis à disposition, S.M.E.A.G. demeurera affranchi de toute indemnité en cas d'accident ou de sinistre qu'elle qu'en soit la cause et CLIENT ne pourra engager de ce fait la responsabilité de S.M.E.A.G

CLIENT communiquera à S.M.E.A.G. une attestation d'assurances pour les préjudices corporels et dommages matériels pouvant être occasionnés par sa faute.

ARTICLE 6 : EXECUTION

Le bon pour accord entend l'acceptation des clauses contractuelles éditées ci-dessus et vaut validation définitive.

ARTICLE 7 : REGLEMENTATION

7.1 Les intitulés des articles des présentes clauses ne figurent que pour plus de commodités et n'affectent en aucune manière le sens des dispositions auxquelles ils font référence.

7.2 Toute dérogation aux présentes clauses devra être constatée par écrit

7.3 En cas de nullité de l'une quelconque des dispositions présentes les parties rechercheront de bonnes fois des dispositions équivalentes valables. En tout état de cause, les autres conditions et disposition des présentes demeureront en vigueur

ARTICLE 8 : ELECTION DE DOMICILE

Aux fins de l'exécution des présentes et de toutes procédures qui pourraient en être la suite, les parties élisent domicile en leur siège respectif tel que mentionné en tête des présentes

ARTICLE 9 : CONTENTIEUX

Tout contentieux relatif au respect des présentes clauses relèvera du tribunal administratif de Melun



31, 33 avenue de Meaux - 77470 POINCY
E-Mail : carsviabus@gmail.com - Tél : 01.60.32.40.40

AA

Devis N°53222 - ILE DE LOISIRS DE
JABLINES-ANNET Variante 1

A l'attention de M CHARUEL

Poincy, le lundi 10 octobre 2022

M CHARUEL,

Suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous adresser notre cotation pour votre transport du :

mardi 16 mai 2023

Mise à disposition de 2 autocars avec chauffeur pour 100 personnes

Le devis comprend :

- Les frais de péages autoroutiers éventuels

Le devis ne comprend pas :

- Toute prestation non mentionnées

Votre programme :

08h15 - Mise en place du véhicule à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Alnwick, 77400 Lagny-sur-Marne

08h30 - Départ destination : Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

09h05 - Arrivée à Jablines

15h55 - Départ pour retour à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Alnwick, 77400 Lagny-sur-Marne

16h30 - Arrivée à Lagny-sur-Marne

Pour réserver votre autocar, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner par courriel le « DEVIS » joint, complété, corrigé et signé.

Nous vous remercions d'avoir consulté l'entreprise VIABUS et vous prions d'agréer, M CHARUEL, l'expression de nos sentiments dévoués.

Sabine FOURCADE

* La modification du programme peut engendrer un éventuel surcoût.

Rappel de la législation :

- Au moins 45 mn de repos toutes les 4h30 de conduite (ou 4h de conduite de nuit entre 21h et 6h) - Temps journalier de conduite = 09h00

- Amplitude maximum pour 1 conducteur 14h/jour - (18 h pour un double équipage), l'amplitude correspond au départ et retour dépôt du conducteur

SAS VIABUS

Société par actions simplifiée au capital de 762 500 €

Siret : 50416693500024 Code APE : 4939B

504166935 R.C.S. Meaux



31, 33 avenue de Meaux - 77470 POINCY
E-Mail : carsviabus@gmail.com - Tél : 01.60.32.40.40

Dossier suivi par : Sabine FOURCADE

DEVIS n° 53222 - ILE DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET Variante 1

Pour la mise en place de l'autocar, merci de nous retourner ce devis complété et signé

MERCI DE COMPLETER

Numéro de téléphone du responsable à bord du véhicule : _____
Nombre de passagers (à nous communiquer au plus tard 5 jours avant la date du transport) : ____
Adresse de rendez-vous avec l'autocar :
Adresse précise de destination :

MERCI DE CONTRÔLER

Programme :

Afin de vous délivrer la meilleure qualité de service possible, merci de nous communiquer 5 jours avant le départ tout programme, adresse de rdv avec le conducteur, de visite et/ou d'hébergement, numéro de vol, nombre définitif de passagers par courriel à l'adresse carsviabus@gmail.com

mardi 16 mai 2023

08h15 - Mise en place du véhicule à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Alnwick, 77400 Lagny-sur-Marne

08h30 - Départ destination : Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

09h05 - Arrivée à Jablines

15h55 - Départ pour retour à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Alnwick, 77400 Lagny-sur-Marne

16h30 - Arrivée à Lagny-sur-Marne

ADRESSE DE FACTURATION :

AA

Facture envoyée par courriel à l'adresse :

Montant H.T. : 1061,82 €

TVA : 106,18 €

Prix convenu T.T.C. : 1168,00 €

(TOTAL TTC : 1 x 1168 = 1168 € T.T.C. (HT : 1061,82 €))

Mention « Bon pour accord » vaudra signature.

Lors de



31, 33 avenue de Meaux - 77470 POINCY
E-Mail : carsviabus@gmail.com - Tél : 01.60.32.40.40

Sorties hors du département de prise en charge et des départements limitrophes, le responsable de groupe doit avoir en sa possession la liste des noms et prénoms des passagers. En cas de transport d'enfant, la liste doit comporter les coordonnées téléphoniques d'une personne à contacter pour chaque enfant. Cette liste doit, en outre, indiquer : la date et les caractéristiques du transport, les coordonnées téléphoniques de l'organisateur du transport, l'immatriculation de l'autocar.

AA

Devis N°53222 - ILE DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET Variante 2

A l'attention de M CHARUEL

Poincy, le lundi 10 octobre 2022

M CHARUEL,

Suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous adresser notre cotation pour votre transport du :

mardi 16 mai 2023

Mise à disposition d'un autocar avec chauffeur pour 50 personnes

Le devis comprend :

- Les frais de péages autoroutiers éventuels

Le devis ne comprend pas :

- Toute prestation non mentionnées

Votre programme :

08h15 - Mise en place du véhicule à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

08h30 - Départ destination : Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

09h05 - Arrivée à Jablines (dépose du 1er groupe)

Retour à vide à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

09h40 - Départ destination : Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

10h15 - Arrivée à Jablines (dépose du 2ème groupe)

14h45 - Départ pour retour à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

15h20 - Arrivée à Lagny-sur-Marne (dépose du 1er groupe)

Retour à vide à l'Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

15h55 - Départ pour retour à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

16h30 - Arrivée à Lagny-sur-Marne (dépose du 2ème groupe)

Pour réserver votre autocar, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner par courriel le « DEVIS » joint, complété, corrigé et signé.

Nous vous remercions d'avoir consulté l'entreprise VIABUS et vous prions d'agréer, M CHARUEL, l'expression de nos sentiments dévoués.

Sabine FOURCADE

* La modification du programme peut engendrer un éventuel surcoût.

Rappel de la législation :

- Au moins 45 mn de repos toutes les 4h30 de conduite (ou 4h de conduite de nuit entre 21h et 6h) - Temps journalier de conduite = 09h00
- Amplitude maximum pour 1 conducteur 14h/jour - (18 h pour un double équipage), l'amplitude correspond au départ et retour dépôt du conducteur

SAS VIABUS

Société par actions simplifiée au capital de 762 500 €
Siret : 50416693500024 Code APE : 4939B
504166935 R.C.S. Meaux



31, 33 avenue de Meaux - 77470 POINCY
E-Mail : carsviabus@gmail.com - Tél : 01.60.32.40.40

Dossier suivi par : Sabine FOURCADE

DEVIS n° 53222 - ILE DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET Variante 2

Pour la mise en place de l'autocar, merci de nous retourner ce devis complété et signé

MERCI DE COMPLETER

Numéro de téléphone du responsable à bord du véhicule : _____
Nombre de passagers (à nous communiquer au plus tard 5 jours avant la date du transport) : ____
Adresse de rendez-vous avec l'autocar :
Adresse précise de destination :

MERCI DE CONTRÔLER

Programme :

Afin de vous délivrer la meilleure qualité de service possible, merci de nous communiquer 5 jours avant le départ tout programme, adresse de rdv avec le conducteur, de visite et/ou d'hébergement, numéro de vol, nombre définitif de passagers par courriel à l'adresse carsviabus@gmail.com

mardi 16 mai 2023

08h15 - Mise en place du véhicule à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

08h30 - Départ destination : Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

09h05 - Arrivée à Jablines (dépose du 1er groupe)

Retour à vide à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

09h40 - Départ destination : Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

10h15 - Arrivée à Jablines (dépose du 2ème groupe)

14h45 - Départ pour retour à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

15h20 - Arrivée à Lagny-sur-Marne (dépose du 1er groupe)

Retour à vide à l'Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

15h55 - Départ pour retour à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

16h30 - Arrivée à Lagny-sur-Marne (dépose du 2ème groupe)

ADRESSE DE FACTURATION :

AA

Facture envoyée par courriel à l'adresse :

Montant H.T. : 570 €

TVA : 57,00 €

Prix convenu T.T.C. : 627,00 €

(TOTAL TTC : 1 x 627 = 627 € T.T.C. (HT : 570 €))

Mention « Bon pour accord » vaudra signature.

SAS VIABUS

Société par actions simplifiée au capital de 762 500 €
Siret : 50416693500024 Code APE : 4939B
504166935 R.C.S. Meaux

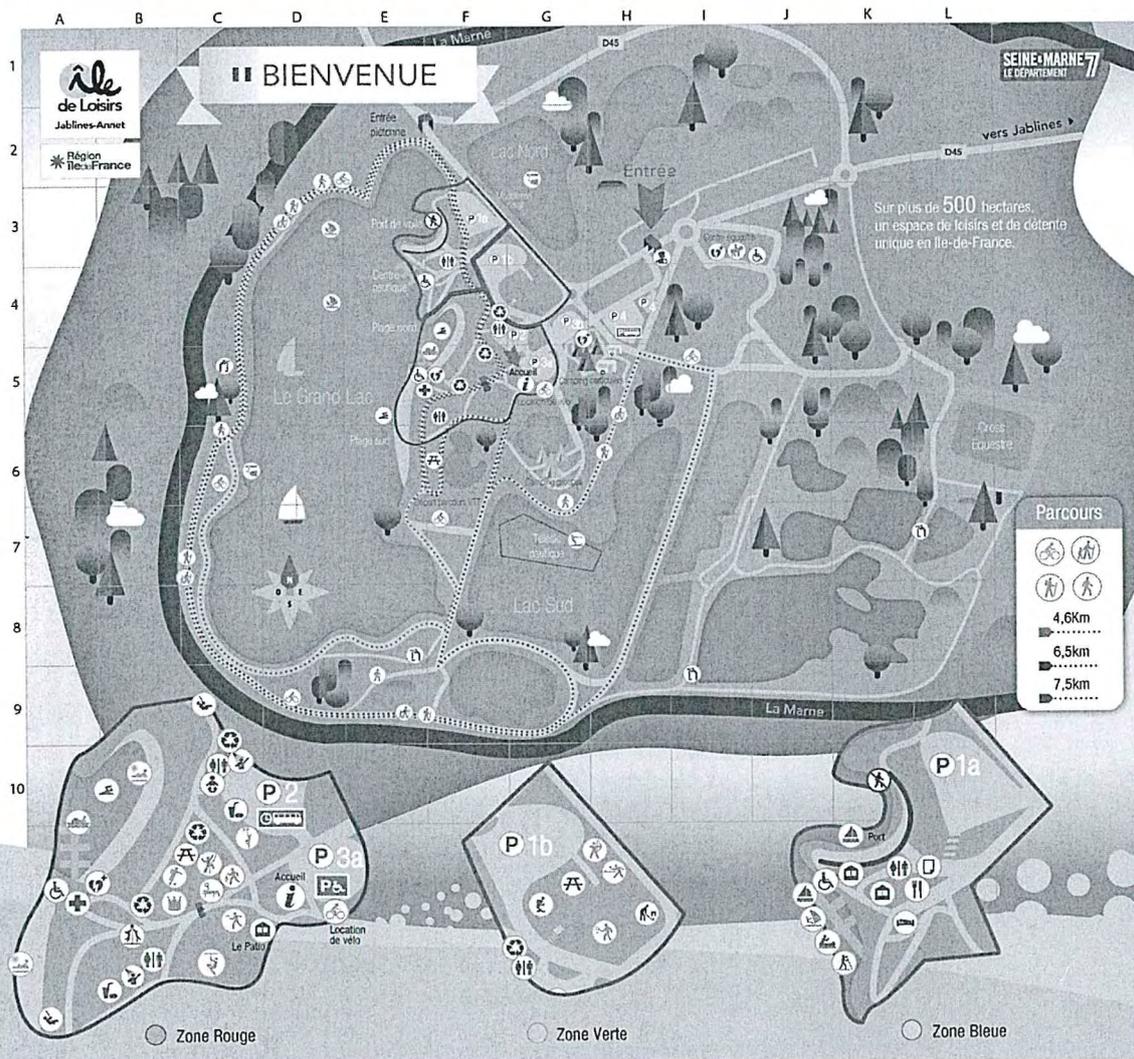


31, 33 avenue de Meaux - 77470 POINCY
E-Mail : carsviabus@gmail.com - Tél : 01.60.32.40.40

Lors des sorties hors du département de prise en charge et des départements limitrophes, le responsable de groupe doit avoir en sa possession la liste des noms et prénoms des passagers. En cas de transport d'enfant, la liste doit comporter les coordonnées téléphoniques d'une personne à contacter pour chaque enfant. Cette liste doit, en outre, indiquer : la date et les caractéristiques du transport, les coordonnées téléphoniques de l'organisateur du transport, l'immatriculation de l'autocar.

SAS VIABUS

Société par actions simplifiée au capital de 762 500 €
Siret : 50416693500024 Code APE : 4939B
504166935 R.C.S. Meaux



Activités

Canot	Pêche	Parasol à voile	Voile	Équitation (3-15)
Mini-golf	Pétanque	Tennis	Tennis de table	Tir à l'arc
Aire de jeux	Bocce	Beach-volley	City skate	Course à pied
Course d'orientation	Golf Disc Golf	Football	Marche	Marche nordique
Motocyclette	Parc ludique	Disc Golf	Pêche	Pêche
Promenade	Parcours aérés	Vélo	Tourisme nautique (GT)	Fishing

Quelques règles à respecter

- Baignade autorisée seulement en zones aménagées pendant les heures de surveillance
- Stationnement obligatoire des véhicules motorisés sur les parkings
- Cigarettes et chichis interdites sur les plages
- Feux et barbecues interdits
- Chiens tenus en laisse et interdits dans l'eau et sur les plages. Accès interdit aux chiens de catégories 1 et 2
- Circulation des véhicules limitée à 15 km/h
- Circulation interdite de tout véhicule motorisé en-dehors des routes

Accueil et Hébergements

Accueil	Buvette	Toilette	Accès handicapé	E4	E5	E3	Détourneur
Espace vélo	Poste de secours	Tri sélectif	Jardin	H3	Parking	G4	G5
Cafétéria	Hébergement	Pôle Administratif	Pique-nique	F5	F6	F4	F3
Sales	Sales	Sales	Sales	Sales	Sales	Sales	Sales

Accueil et Hébergements

WC	WC	WC	WC	WC



31, 33 avenue de Meaux - 77470 POINCY
E-Mail : carsviabus@gmail.com - Tél : 01.60.32.40.40

AA

Devis N°53224 - ILE DE LOISIRS DE
JABLINES-ANNET Variante 1

A l'attention de M CHARUEL

Poincy, le lundi 10 octobre 2022

M CHARUEL,

Suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous adresser notre cotation pour votre transport du :

mardi 23 mai 2023

Mise à disposition de 2 autocars avec chauffeur pour 100 personnes

Le devis comprend :

- Les frais de péages autoroutiers éventuels

Le devis ne comprend pas :

- Toute prestation non mentionnées

Votre programme :

08h15 - Mise en place du véhicule à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

08h30 - Départ destination : Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

09h05 - Arrivée à Jablines

15h55 - Départ pour retour à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

16h30 - Arrivée à Lagny-sur-Marne

Pour réserver votre autocar, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner par courriel le « DEVIS » joint, complété, corrigé et signé.

Nous vous remercions d'avoir consulté l'entreprise VIABUS et vous prions d'agréer, M CHARUEL, l'expression de nos sentiments dévoués.

Sabine FOURCADE

* La modification du programme peut engendrer un éventuel surcoût.

Rappel de la législation :

- Au moins 45 mn de repos toutes les 4h30 de conduite (ou 4h de conduite de nuit entre 21h et 6h) - Temps journalier de conduite = 09h00

- Amplitude maximum pour 1 conducteur 14h/jour - (18 h pour un double équipage), l'amplitude correspond au départ et retour dépôt du conducteur

SAS VIABUS

Société par actions simplifiée au capital de 762 500 €
Siret : 50416693500024 Code APE : 4939B
504166935 R.C.S. Meaux



31, 33 avenue de Meaux - 77470 POINCY
E-Mail : carsviabus@gmail.com - Tél : 01.60.32.40.40

Dossier suivi par : Sabine FOURCADE

DEVIS n° 53224 - ILE DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET Variante 1

Pour la mise en place de l'autocar, merci de nous retourner ce devis complété et signé

MERCI DE COMPLETER

Numéro de téléphone du responsable à bord du véhicule : _____

Nombre de passagers (à nous communiquer au plus tard 5 jours avant la date du transport) : ____

Adresse de rendez-vous avec l'autocar :

Adresse précise de destination :

MERCI DE CONTRÔLER

Programme :

Afin de vous délivrer la meilleure qualité de service possible, merci de nous communiquer 5 jours avant le départ tout programme, adresse de rdv avec le conducteur, de visite et/ou d'hébergement, numéro de vol, nombre définitif de passagers par courriel à l'adresse carsviabus@gmail.com

mardi 23 mai 2023

08h15 - Mise en place du véhicule à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

08h30 - Départ destination : Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

09h05 - Arrivée à Jablines

15h55 - Départ pour retour à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

16h30 - Arrivée à Lagny-sur-Marne

ADRESSE DE FACTURATION :

AA

Facture envoyée par courriel à l'adresse :

Montant H.T. : 1061,82 €

TVA : 106,18 €

Prix convenu T.T.C. : 1168,00 €

(TOTAL TTC : 1 x 1168 = 1168 € T.T.C. (HT : 1061,82 €))

Mention « Bon pour accord » vaudra signature.

Lors de

SAS VIABUS

Société par actions simplifiée au capital de 762 500 €
Siret : 50416693500024 Code APE : 4939B
504166935 R.C.S. Meaux



31, 33 avenue de Meaux - 77470 POINCY
E-Mail : carsviabus@gmail.com - Tél : 01.60.32.40.40

À l'exception des sorties hors du département de prise en charge et des départements limitrophes, le responsable de groupe doit avoir en sa possession la liste des noms et prénoms des passagers. En cas de transport d'enfant, la liste doit comporter les coordonnées téléphoniques d'une personne à contacter pour chaque enfant. Cette liste doit, en outre, indiquer : la date et les caractéristiques du transport, les coordonnées téléphoniques de l'organisateur du transport, l'immatriculation de l'autocar.

AA

Devis N°53224 - ILE DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET Variante 2

A l'attention de M CHARUEL

Poincy, le lundi 10 octobre 2022

M CHARUEL,

Suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous adresser notre cotation pour votre transport du :

mardi 23 mai 2023

Mise à disposition d'un autocar avec chauffeur pour 50 personnes

Le devis comprend :

- Les frais de péages autoroutiers éventuels

Le devis ne comprend pas :

- Toute prestation non mentionnées

Votre programme :

08h15 - Mise en place du véhicule à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

08h30 - Départ destination : Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

09h05 - Arrivée à Jablines (dépose du 1er groupe)

Retour à vide à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

09h40 - Départ destination : Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

10h15 - Arrivée à Jablines (dépose du 2ème groupe)

14h45 - Départ pour retour à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

15h20 - Arrivée à Lagny-sur-Marne (dépose du 1er groupe)

Retour à vide à l'Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

15h55 - Départ pour retour à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

16h30 - Arrivée à Lagny-sur-Marne (dépose du 2ème groupe)

Pour réserver votre autocar, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner par courriel le « DEVIS » joint, complété, corrigé et signé.

Nous vous remercions d'avoir consulté l'entreprise VIABUS et vous prions d'agréer, M CHARUEL, l'expression de nos sentiments dévoués.

Sabine FOURCADE

* La modification du programme peut engendrer un éventuel surcoût.

Rappel de la législation :

- Au moins 45 mn de repos toutes les 4h30 de conduite (ou 4h de conduite de nuit entre 21h et 6h) - Temps journalier de conduite = 09h00

- Amplitude maximum pour le conducteur 14h/jour - (18 h pour un double équipage), l'amplitude correspond au départ et retour dépôt du conducteur

SAS VIABUS

Société par actions simplifiée au capital de 762 500 €

Siret : 50416693500024 Code APE : 4939B

504166935 R.C.S. Meaux



31, 33 avenue de Meaux - 77470 POINCY
E-Mail : carsviabus@gmail.com - Tél : 01.60.32.40.40

Dossier suivi par : Sabine FOURCADE

DEVIS n° 53224 - ILE DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET Variante 2

Pour la mise en place de l'autocar, merci de nous retourner ce devis complété et signé

MERCI DE COMPLETER

Numéro de téléphone du responsable à bord du véhicule : _____
Nombre de passagers (à nous communiquer au plus tard 5 jours avant la date du transport) : ____
Adresse de rendez-vous avec l'autocar :
Adresse précise de destination :

MERCI DE CONTRÔLER

Programme :

Afin de vous délivrer la meilleure qualité de service possible, merci de nous communiquer 5 jours avant le départ tout programme, adresse de rdv avec le conducteur, de visite et/ou d'hébergement, numéro de vol, nombre définitif de passagers par courriel à l'adresse carsviabus@gmail.com

mardi 23 mai 2023

08h15 - Mise en place du véhicule à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

08h30 - Départ destination : Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

09h05 - Arrivée à Jablines (dépose du 1er groupe)

Retour à vide à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

09h40 - Départ destination : Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

10h15 - Arrivée à Jablines (dépose du 2ème groupe)

14h45 - Départ pour retour à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

15h20 - Arrivée à Lagny-sur-Marne (dépose du 1er groupe)

Retour à vide à l'Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

15h55 - Départ pour retour à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

16h30 - Arrivée à Lagny-sur-Marne (dépose du 2ème groupe)

ADRESSE DE FACTURATION :

AA

Facture envoyée par courriel à l'adresse :

Montant H.T. : 570 €

TVA : 57,00 €

Prix convenu T.T.C. : 627,00 €

(TOTAL TTC : 1 x 627 = 627 € T.T.C. (HT : 570 €))

Mention « Bon pour accord » vaudra signature.

SAS VIABUS

Société par actions simplifiée au capital de 762 500 €
Siret : 50416693500024 Code APE : 4939B
504166935 R.C.S. Meaux



31, 33 avenue de Meaux - 77470 POINCY
E-Mail : carsviabus@gmail.com - Tél : 01.60.32.40.40

Lors des sorties hors du département de prise en charge et des départements limitrophes, le responsable de groupe doit avoir en sa possession la liste des noms et prénoms des passagers. En cas de transport d'enfant, la liste doit comporter les coordonnées téléphoniques d'une personne à contacter pour chaque enfant. Cette liste doit, en outre, indiquer : la date et les caractéristiques du transport, les coordonnées téléphoniques de l'organisateur du transport, l'immatriculation de l'autocar.



RECU 11 JUN 2013

PREFETE DE SEINE ET MARNE

Melun, le 07 juin 2013

Direction départementale de la cohésion sociale

Dossier suivi par Sylvie JOLY

☎ 01.64.41.58.00

✉ sylvie.joly@seine-et-marne.gouv.fr

**BASE DE PLEIN-AIR ET DE LOISIRS DE
JABLINES**

**Mairie De Jablines
10 Rue De La Mairie
77450 JABLINES**

Monsieur,

J'accuse réception de votre déclaration faite en application des articles L.322-3, R. 322-1 et A.322-1 et suivants du code du sport.

Celle-ci a été enregistrée

- le 22/06/2009,
- à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports SEINE et MARNE,
- sous le numéro **07709ET0021**,
- pour les activités : Natation, Tennis, Equitation, Canoë-kayak, Voile, VTT, Ski nautique, Golf, Course d'orientation, Tennis de table, Volleyball, Tir à l'arc, Téléskinautique et multi activités sportives.

Je vous rappelle que vous devez tenir informé mes services de tout changement qui pourrait intervenir au sein de votre établissement.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le directeur départemental
de la cohésion sociale
L'inspecteur de la jeunesse et des sports

Philippe BAYLAC



31, 33 avenue de Meaux - 77470 POINCY
E-Mail : carsviabus@gmail.com - Tél : 01.60.32.40.40

AA

Devis N°53225 - ILE DE LOISIRS DE
JABLINES-ANNET Variante 1

A l'attention de M CHARUEL

Poincy, le lundi 10 octobre 2022

M CHARUEL,

Suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous adresser notre cotation pour votre transport du :

mardi 30 mai 2023

Mise à disposition de 2 autocars avec chauffeur pour 100 personnes

Le devis comprend :

- Les frais de péages autoroutiers éventuels

Le devis ne comprend pas :

- Toute prestation non mentionnées

Votre programme :

08h15 - Mise en place du véhicule à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Alnwick, 77400 Lagny-sur-Marne

08h30 - Départ destination : Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

09h05 - Arrivée à Jablines

15h55 - Départ pour retour à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Alnwick, 77400 Lagny-sur-Marne

16h30 - Arrivée à Lagny-sur-Marne

Pour réserver votre autocar, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner par courriel le « DEVIS » joint, complété, corrigé et signé.

Nous vous remercions d'avoir consulté l'entreprise VIABUS et vous prions d'agréer, M CHARUEL, l'expression de nos sentiments dévoués.

Sabine FOURCADE

* La modification du programme peut engendrer un éventuel surcoût.

Rappel de la législation :

- Au moins 45 mn de repos toutes les 4h30 de conduite (ou 4h de conduite de nuit entre 21h et 6h) - Temps journalier de conduite = 09h00

- Amplitude maximum pour 1 conducteur 14h/jour - (18 h pour un double équipage), l'amplitude correspond au départ et retour dépôt du conducteur

SAS VIABUS

Société par actions simplifiée au capital de 762 500 €
Siret : 50416693500024 Code APE : 4939B
504166935 R.C.S. Meaux



31, 33 avenue de Meaux - 77470 POINCY
E-Mail : carsviabus@gmail.com - Tél : 01.60.32.40.40

Dossier suivi par : Sabine FOURCADE

DEVIS n° 53225 - ILE DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET Variante 1

Pour la mise en place de l'autocar, merci de nous retourner ce devis complété et signé

MERCI DE COMPLETER

Numéro de téléphone du responsable à bord du véhicule : _____
Nombre de passagers (à nous communiquer au plus tard 5 jours avant la date du transport) : ___
Adresse de rendez-vous avec l'autocar : _____
Adresse précise de destination : _____

MERCI DE CONTRÔLER

Programme :

Afin de vous délivrer la meilleure qualité de service possible, merci de nous communiquer 5 jours avant le départ tout programme, adresse de rdv avec le conducteur, de visite et/ou d'hébergement, numéro de vol, nombre définitif de passagers par courriel à l'adresse carsviabus@gmail.com

mardi 30 mai 2023

08h15 - Mise en place du véhicule à l'"École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

08h30 - Départ destination : Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

09h05 - Arrivée à Jablines

15h55 - Départ pour retour à l'"École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

16h30 - Arrivée à Lagny-sur-Marne

ADRESSE DE FACTURATION :

AA

Facture envoyée par courriel à l'adresse :

Montant H.T. : 1061,82 €

TVA : 106,18 €

Prix convenu T.T.C. : 1168,00 €

(TOTAL TTC : 1 x 1168 = 1168 € T.T.C. (HT : 1061,82 €))

Mention « Bon pour accord » vaudra signature.

Lors de

SAS VIABUS

Société par actions simplifiée au capital de 762 500 €
Siret : 50416693500024 Code APE : 4939B
504166935 R.C.S. Meaux



31, 33 avenue de Meaux - 77470 POINCY
E-Mail : carsviabus@gmail.com - Tél : 01.60.32.40.40

* sorties hors du département de prise en charge et des départements limitrophes, le responsable de groupe doit avoir en sa possession la liste des noms et prénoms des passagers. En cas de transport d'enfant, la liste doit comporter les coordonnées téléphoniques d'une personne à contacter pour chaque enfant. Cette liste doit, en outre, indiquer : la date et les caractéristiques du transport, les coordonnées téléphoniques de l'organisateur du transport, l'immatriculation de l'autocar.

AA

Devis N°53225 - ILE DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET Variante 2

A l'attention de M CHARUEL

Poincy, le lundi 10 octobre 2022

M CHARUEL,

Suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous adresser notre cotation pour votre transport du :

mardi 30 mai 2023

Mise à disposition d'un autocar avec chauffeur pour 50 personnes

Le devis comprend :

- Les frais de péages autoroutiers éventuels

Le devis ne comprend pas :

- Toute prestation non mentionnées

Votre programme :

08h15 - Mise en place du véhicule à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

08h30 - Départ destination : Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

09h05 - Arrivée à Jablines (dépose du 1er groupe)

Retour à vide à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

09h40 - Départ destination : Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

10h15 - Arrivée à Jablines (dépose du 2ème groupe)

14h45 - Départ pour retour à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

15h20 - Arrivée à Lagny-sur-Marne (dépose du 1er groupe)

Retour à vide à l'Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

15h55 - Départ pour retour à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

16h30 - Arrivée à Lagny-sur-Marne (dépose du 2ème groupe)

Pour réserver votre autocar, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner par courriel le « DEVIS » joint, complété, corrigé et signé.

Nous vous remercions d'avoir consulté l'entreprise VIABUS et vous prions d'agréer, M CHARUEL, l'expression de nos sentiments dévoués.

Sabine FOURCADE

* La modification du programme peut engendrer un éventuel surcoût.

Rappel de la législation :

- Au moins 45 mn de repos toutes les 4h30 de conduite (ou 4h de conduite de nuit entre 21h et 6h) - Temps journalier de conduite = 09h00

- Amplitude maximum pour 1 conducteur 14h/jour - (18 h pour un double équipage), l'amplitude correspond au départ et retour dépôt du conducteur

SAS VIABUS

Société par actions simplifiée au capital de 762 500 €

Siret : 50416693500024 Code APE : 4939B

504166935 R.C.S. Meaux



31, 33 avenue de Meaux - 77470 POINCY
E-Mail : carsviabus@gmail.com - Tél : 01.60.32.40.40

Dossier suivi par : Sabine FOURCADE

DEVIS n° 53225 - ILE DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET Variante 2

Pour la mise en place de l'autocar, merci de nous retourner ce devis complété et signé

MERCI DE COMPLETER

Numéro de téléphone du responsable à bord du véhicule : _____
Nombre de passagers (à nous communiquer au plus tard 5 jours avant la date du transport) : ___
Adresse de rendez-vous avec l'autocar :
Adresse précise de destination :

MERCI DE CONTRÔLER

Programme :

Afin de vous délivrer la meilleure qualité de service possible, merci de nous communiquer 5 jours avant le départ tout programme, adresse de rdv avec le conducteur, de visite et/ou d'hébergement, numéro de vol, nombre définitif de passagers par courriel à l'adresse carsviabus@gmail.com

mardi 30 mai 2023

08h15 - Mise en place du véhicule à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

08h30 - Départ destination : Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

09h05 - Arrivée à Jablines (dépose du 1er groupe)

Retour à vide à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

09h40 - Départ destination : Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

10h15 - Arrivée à Jablines (dépose du 2ème groupe)

14h45 - Départ pour retour à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

15h20 - Arrivée à Lagny-sur-Marne (dépose du 1er groupe)

Retour à vide à l'Ile de Loisirs de Jablines-Annet - 77450 Jablines

15h55 - Départ pour retour à l'École Orme Bossu - 10 Pl. d'Ainwick, 77400 Lagny-sur-Marne

16h30 - Arrivée à Lagny-sur-Marne (dépose du 2ème groupe)

ADRESSE DE FACTURATION :

AA

Facture envoyée par courriel à l'adresse :

Montant H.T. : 570 €

TVA : 57,00 €

Prix convenu T.T.C. : 627,00 €

(TOTAL TTC : 1 x 627 = 627 € T.T.C. (HT : 570 €))

Mention « Bon pour accord » vaudra signature.

SAS VIABUS

Société par actions simplifiée au capital de 762 500 €
Siret : 50416693500024 Code APE : 4939B
504166935 R.C.S. Meaux



31, 33 avenue de Meaux - 77470 POINCY
E-Mail : carsviabus@gmail.com - Tél : 01.60.32.40.40

Lors des sorties hors du département de prise en charge et des départements limitrophes, le responsable de groupe doit avoir en sa possession la liste des noms et prénoms des passagers. En cas de transport d'enfant, la liste doit comporter les coordonnées téléphoniques d'une personne à contacter pour chaque enfant. Cette liste doit, en outre, indiquer : la date et les caractéristiques du transport, les coordonnées téléphoniques de l'organisateur du transport, l'immatriculation de l'autocar.

EPS : Liste des intervenants professionnels réputés agréés - Année scolaire 2020/2021

Nom	Prénom	Date de naissance	N° carte professionnelle	Date de fin de validité de la carte professionnelle	ETAPS / CTAPS (arrêté de titularisation)
BURGUN	Michel	26/02/1960	07702ED0028 (voile)	19/06/2023	
COURTILLAT	Annie	29/05/1961	08308ED0034 (équitation)	06/10/2021	
LALY	Maud	18/12/1991	07716ED0265 (équitation)	02/10/2021	
LE LAY	Erwan	31/05/1970	07709ED0106 (voile)	29/09/2024	
MICHENOT	Pascal	06/01/1967	07799ED0272 (voile)	01/06/2025	
MILCENT	Olivier	28/10/1967	03315ED0154 (voile)	26/05/2025	
MOREL	Yves	17/12/1985	07714ED0063 (APT - CQP Tir à l'Arc)	04/04/2024	
NICO	Caroline	13/09/1996	En cours (équitation)		
ORTHET	Sylvain	13/03/1990	07718ED0276 (équitation)	02/10/2023	
SOUVESTRE	Sophie	04/05/1994	07717ED0098 (équitation)	16/05/2022	

Le représentant de l'association partenaire (maire, président d'association... à préciser) :
 Nom : Yves MOREL Prénom : Cyrille Ville : Jablins
 Adresse : 1 rue de la République, 91100 Jablins
 Téléphone : 01 60 26 04 31 Fax : 01 60 26 04 31
 Email : secretariat@unsaeps-jablins-annet.fr
 Signature : 
 Le 28/08/2020



Jablins-Annet



Décision de l'IE n en charge du 1^{er} degré représentant l'IA-DASEN :

Nom, date et signature : Sous Réserve 03/09/2020 Favorable Défavorable

de l'obtention de la carte professionnelle de Mme Nico Caroline.

Inspection de l'Éducation Nationale
 Circonscription de l'Europe
 6 rue de l'Europe
 77700 - SERRIS
 Andre SAUGEAY
 Inspecteur de l'Éducation nationale

* Carte Pro : ok.
 Mme Nico : 07709ED0106 - Validité jusqu'au 11.10.2025. (ok le 13.01.2021)

Article 1 : Généralités

L'entreprise Viabus n'est liée par aucune autre condition de vente que celles ci-dessous mentionnées sauf accord écrit et signé par un de ses représentants dûment habilité.

Le fait de passer commande de quelque manière que ce soit, implique l'adhésion, sans réserve, aux présentes conditions. Toute condition contraire posée par le client sera donc, à défaut d'acceptation écrite, inopposable au transporteur quel que soit le moment où elle aura été portée à sa connaissance.

Article 2 : Proposition tarifaire

L'entreprise Viabus adresse une proposition tarifaire (devis) sur la base des renseignements communiqués par le client. Ce devis ne vaut pas engagement entre les parties et le tarif pourra être révisé en cas de modification, par le client, du programme initialement établi.
Les devis sont valables 3 mois fermes.

Article 3 : Réservation

Un devis ne tient pas lieu de confirmation. Toute réservation doit être effectuée par écrit et accompagnée du programme détaillé du voyage, si celui-ci n'a pas déjà été communiqué lors de la demande de devis.

La réservation ne devient définitive qu'après acceptation du transporteur. L'accord sera formalisé par une confirmation de commande adressée par courriel au client.

Article 4 : Conditions financières – Paiement

Les tarifs établis dans les devis sont toujours en euros toutes taxes comprises. Le client payera le solde à réception de sa facture qui lui parviendra après la prestation. Toutefois, le client, s'il le souhaite, a la possibilité de payer la totalité de la facture lors de la réservation ou le jour de la prestation. L'entreprise Viabus se réserve le droit, d'exiger un acompte à hauteur de 30% du montant de la commande à verser au plus tard 3 semaines avant la date du départ.

Article 5 : Annulation

En cas d'annulation ou de résiliation du contrat-type par le donneur d'ordre, la société Viabus se réserve le droit d'établir une facturation conformément au code des transports (Art. L.3112-2 et D. 3112-3) et de l'article 11 précisant les dispositions suivantes :

- 30 % du prix du service si l'annulation intervient entre 30 et 21 jours avant le départ.
- 50 % du prix du service si l'annulation intervient entre 20 et 8 jours avant le départ.
- 75 % du prix du service si l'annulation intervient entre 7 et 3 jours avant le départ.
- 90 % du prix du service si l'annulation intervient entre 2 et la veille du départ.
- 100% du prix du service si l'annulation intervient le jour du départ.

Toute annulation téléphonique devra être complétée d'un écrit, via courriel ou courriel, la date de réception faisant foi.

En cas de résiliation par le transporteur, le donneur d'ordre a droit au remboursement immédiat des sommes versées.

COVID : Les conditions d'annulations ci-dessus ne sont pas applicables en période de crise sanitaire si l'annulation résulte d'un arrêté préfectoral, interdisant le transport des groupes constitués.

Article 6 : Responsabilité

Préalablement à tout transport, Viabus s'engage à informer expressément ses propres clients des présentes dispositions.

La société Viabus est assurée en responsabilité civile professionnelle. Les assurances garantissant l'assistance et le rapatriement ne sont pas inclus et doivent être souscrites individuellement. D'autre part, les passagers transportés sont responsables des dégradations occasionnées par leur fait au matériel mis à disposition.

La société Viabus dégage sa responsabilité à l'occasion d'événements fortuits ou en cas de force majeure induits par l'entreprise ou par un tiers : perturbations dans la circulation routière (déviation, interdictions de circuler, accidents, manifestations publiques ...), conditions atmosphériques présentant un danger pour la circulation automobile (neige, verglas, inondation, glissement de terrain...), altération de l'état de santé du personnel de conduite (blessure, malaise...), grève totale ou partielle du personnel de l'entreprise, émeutes, état de guerre, réquisition des véhicules. En aucun cas l'entreprise Viabus ne sera tenue responsable des conséquences financières liées à l'ensemble des points abordés ci-dessus (billets d'avions, train, visites, spectacle ...). Cependant, l'entreprise Viabus s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour palier ces incidents et y remédier dans les meilleurs délais.

Les horaires d'arrivée sont définis en fonction des conditions normales de circulation et de déroulement du transport. Le transporteur ne saurait être tenu à une obligation de résultat. En tout état de cause, la responsabilité du transporteur ne peut dépasser un préjudice supérieur au montant du transport en autocar.

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. Dans un autocar, ce sont les passagers (les mineurs comme les majeurs) qui sont passibles d'une amende de 135 € en cas de non port et non le conducteur. (Circulaire N°2003-58 du 05/08/2003 relative au Décret N°2003-637 du 09/07/2003). En cas de non-respect, par le client, du programme préalablement établi et ayant pour conséquence une infraction à la réglementation des temps de conduite et de repos du conducteur, le client est informé qu'il pourra voir sa responsabilité engagée et qu'il s'exposera à des dommages et intérêts.

Article 7 : Bagages et matériels à bord

En aucun cas, la société Viabus n'est responsable des dommages et incidents ainsi que des vols, oublis ou détériorations des bagages à main à l'intérieur de l'habitacle du véhicule.

Les factures originales d'achat du bagage et de son contenu, complété du procès verbal de déclaration de perte ou vol des services de police compétant) ; seront exclus pour l'évaluation des préjudices les espèces monnayées, actions, obligations, coupons, titres et valeurs de toute sorte, billets de banque, billets de voyages, papiers d'identité, bijoux, perles et métaux précieux, objets précieux, fourrures, objets d'art de sculpture ou de peinture, antiquités, objets de curiosité ou de collection, documents et échantillons dont la valeur intrinsèque est dans le rapport avec les frais exposés pour les obtenir, les denrées et produits alimentaires périssables ainsi que les animaux vivants. De la même manière, les animaux vivants, qui sont à l'intérieur de l'habitacle du véhicule, seront exclus pour l'évaluation des préjudices.

Les voyageurs empruntant nos véhicules routiers de transport en commun de personnes ne peuvent emporter sur eux ou dans leurs colis à mains que des marchandises dangereuses destinées à leur usage personnel ou nécessaires à l'exercice de leur profession. Les récipients portables de gaz à usage médical transportés par des passagers présentant des difficultés respiratoires sont admis dans la limite des quantités nécessaires pour un voyage.

Le conducteur peut refuser de prendre en charge comme bagages tout objet en raison de sa taille, de sa forme, de son poids, de son contenu ou de sa nature, ou pour des raisons d'exploitation, de sécurité/sûreté ou encore pour préserver le confort et la commodité des passagers.

Article 8 : Conditions d'exploitation

La vente et la consommation de boissons alcoolisées sont interdites à bord des véhicules. La retransmission d'œuvres musicales, cinématographiques ou télévisuelles, est soumise à autorisation et taxée pour leur diffusion à l'intérieur des véhicules de transport en commun. Dans ce cadre, seules les œuvres musicales ou cinématographiques louées préalablement par la société Viabus peuvent être retransmises à bord des véhicules.

Article 9 : Caractéristique du véhicule

Chaque véhicule utilisé par la société Viabus répond en tous points aux obligations techniques et réglementaires. Les véhicules seront adaptés à la distance à parcourir et au nombre de passagers. L'ensemble des véhicules appartenant à la société Viabus sont équipés de ceintures de sécurité.

Article 10 : Réglementation

Le nombre de personnes pouvant être transportées ne peut excéder celui inscrit sur l'attestation d'aménagement du véhicule. Aucun passager ne peut être transporté debout hors agglomération. Sauf dérogations légales, le transport de marchandise dangereuse est interdit dans les autocars.

Les obligations individuelles inhérentes aux passagers en matière de police se font sous leur entière responsabilité (visa, carte nationale d'identité, passeport, vaccination). L'entreprise Viabus n'est pas responsable des conséquences et frais dus aux retards et aux incidents consécutifs au défaut de production ou aux difficultés avec la police et la douane ou toute autre organisation officielle. La société Viabus se réserve le droit de refuser le transport ou de débarquer un passager, lorsque suivant une appréciation raisonnable, cette décision paraît nécessaire pour des raisons de sécurité ou lorsque le comportement du passager présente un danger pour les autres passagers, le personnel de conduite ou pour le passager lui-même.

La société Viabus ne pourra être tenue pour responsable des dommages subis par un passager en relation avec le transport et qui seraient la conséquence indirecte d'un état, d'un âge, d'une condition physique ou mentale comportant des risques pour lui. Il en sera ainsi notamment en cas de maladie ou d'incapacité dont le passager viendrait à être victime ou encore d'aggravation de son état ou de son décès.

La société Viabus se réserve le droit de refacturer l'ensemble des dégradations survenues lors d'un transport sur un véhicule, au responsable du groupe ainsi que les conséquences liées à la perte de chiffre d'affaire liée aux dégradations.

En cas de contestations concernant l'application des présentes conditions générales et en cas de litiges ou d'oppositions de quelque sorte que ce soit nés des présentes et de leur suite, seul le tribunal de commerce du siège social de la société Viabus sera compétent, même s'il y a plusieurs défendeurs. Avant toute démarche juridique, les litiges seront soumis à une médiation conformément à la loi Européenne L.133-4 du code de la consommation du 30 décembre 2014 concernant les litiges de consommation.

Article 11 : Pénalités financières

Le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012, impose qu'à compter du 1^{er} janvier 2013, toute entreprise qui ne règlera pas ses factures dans les délais prévus, devra payer à son créancier une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Cette indemnité forfaitaire se cumule aux pénalités de retard et sera exigible, sans conditions, pour toutes factures émises après le 1^{er} janvier 2013.

Article 12 : Médiation

Après avoir saisi le service commercial et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 2 mois, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel

Article 13 : Données Personnelles

Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande, en nous indiquant vos nom, prénom et adresse à : carsviabus@gmail.com.



Réf : 2022/2023

LAGNY

s u r M a r n e

CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT ORGANISEES PAR LES ECOLES ELEMENTAIRES DE LA VILLE

La présente convention est conclue entre :

D'une part,

La Ville de LAGNY-SUR-MARNE, représentée par Monsieur le Maire Jean-Paul MICHEL, désignée sous le terme « la Ville » agissant en vertu de la délibération n°18 du 30 novembre 2021,

Et d'autre part :

La Coopérative scolaire OCCE 77 n° 2273 de l'école élémentaire JEAN MACE, représentée par Monsieur Nicolas JORDAN, Président de l'Association départementale,

Désignée sous le terme coopérative scolaire OCCE 77 n° 2273.

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Considérant que ce projet initié par la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2273 s'inscrit dans l'intérêt public local,

Considérant que le projet pédagogique, annexé au présent contrat participe à la politique que la Ville souhaite développer.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2273 s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, son projet pédagogique, annexé à la présente convention.

La Ville n'attend aucune contrepartie directe ou indirecte de cette contribution.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter de sa notification pour se terminer au **7 juillet 2023**.

ARTICLE 3 : DETERMINATION DU COUT DE L'ACTION

L'école a estimé un coût de son action.

Sorties scolaires sans nuitée

Ecole	Type	Classes	Nombre d'élèves	Dates	Lieu	Montant du séjour	Montant du transport	Montant total
Jean Macé	EPS Sciences	1 CM2	29	29 et 30 juin 2023	VAIRES TORCY	2 671,10 €	Assuré par le bus de la Ville	2 671,10 €

Sorties scolaires avec nuitées :

Sans objet

ARTICLE 4 : CONDITION DE DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

La Ville contribue financièrement selon les modalités suivantes :

- 80% du coût total du séjour sans nuitée (sans le transport qui est assuré par le car de la Ville), payé en fonction du nombre d'élèves présents, soit la somme déterminée maximum de **2 136.88 €**.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Le versement s'effectue sur présentation des services faits :

- **Pour la sortie sans nuitée** : présentation des justificatifs à savoir la facture du séjour à l'issu de ce dernier,

La contribution financière sera créditée au compte de la Coopérative Scolaire OCCE n° 2273 selon les procédures comptables.

L'ordonnateur de la dépense est Monsieur le Maire de LAGNY-SUR-MARNE

Le comptable assignataire est Monsieur le Trésorier Principal de la trésorerie de CHELLES SECTEUR LOCAL 44 boulevard Chilpéric – 77505 CHELLES CEDEX.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Le responsable pédagogique du séjour s'engage à organiser une réunion de présentation de son projet aux parents des élèves participants au séjour, en présence d'un représentant du Maire qui en assurera conjointement l'animation.

Pour cela il devra prendre contact avec la Direction des Rythmes de l'Enfant.

ARTICLE 7 : AUTRES ENGAGEMENTS

La coopérative scolaire OCCE 77, sollicitant une subvention, s'engage à souscrire le contrat d'engagement républicain en application de la loi 2021-1109 du 24 août 2021 (ayant inséré cette obligation de souscription de ce contrat dans la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations). Sans la conclusion de ce contrat d'engagement, la coopérative scolaire OCCE 77 ne pourra percevoir ladite subvention. Par ce contrat, la coopérative scolaire OCCE 77 s'engage notamment à :

- respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République (article 2 de la Constitution) ;
- ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Ces obligations, au nombre de sept, sont détaillées dans le contrat d'engagement républicain annexé à la présente convention.

ARTICLE 8 : SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2273 sans l'accord de la Ville, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'école et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville en informe la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2273 par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aussi, en cas de manquement aux engagements prévus par le contrat d'engagement républicain, la subvention peut être retirée à tout moment par la Ville. Ce retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui reste à courir à la date du manquement.

La décision de retrait enjoint à la coopérative scolaire OCCE 77 de lui restituer la somme correspondante dans un délai ne pouvant excéder six mois à compter de la décision de retrait

ARTICLE 9 : EVALUATION

La coopérative scolaire OCCE 77 n° 2273 s'engage à fournir à l'issue de l'année scolaire un bilan de chaque séjour avec nuitées ou sans nuitées.

ARTICLE 10 : CONTROLE

Le mandataire de la coopérative s'engage à fournir les justificatifs afférents au projet pédagogique :

- au Maire, sur simple demande,
- aux vérificateurs aux comptes avant l'envoi du Compte Rendu Statutaire à l'OCCE 77, sur simple demande,

Le mandataire de la coopérative s'engage à faire figurer les subventions reçues sur le Compte Rendu Statutaire annuel de l'OCCE 77, avant présentation au Commissaire aux Comptes.

ARTICLE 11 : AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant signé par la Ville et la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2273. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'un courrier précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle apporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par courrier.

ARTICLE 12 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse

ARTICLE 13 : LITIGE

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Melun, après épuisement des voies amiables (conciliation, médiation...).

Fait en un exemplaire à Lagny-Sur-Marne, le 8 décembre 2022.

Le Maire,

Le Président de l'OCCE 77,

Jean-Paul MICHEL

Nicolas JORDAN

Projet pédagogique 2022-2023

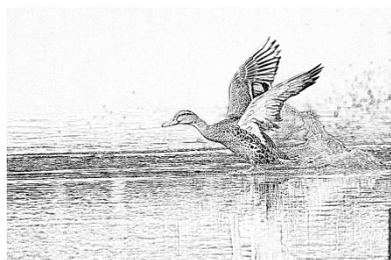
Classe de CM2 –Mme BONNET

Sports nautiques



© 2002 - www.jubadit.com

Et observation du milieu (faune et flore)



Présentation générale

Elèves concernés : classe de CM2, soit 29 élèves

Enseignantes : Mme BONNET

Lieu de l'activité :

Ile de loisirs de Vaires-Torcy

Route de Torcy - 77360 VAIRES sur MARNE

Tel : 01.60.20.02.04

nautique@vaires-torcy.iledeloisirs.fr

Dates :

Jeudi 29 juin et vendredi 30 juin 2023

Encadrement :

Du côté de l'école : l'enseignante + 3 parents accompagnateurs

Du côté de l'île de loisirs : 2 moniteurs pour chaque activité

Mise en œuvre des activités

Avant les deux journées sur la base de loisirs

- Education physique et sportive
 - Test d'aisance aquatique en piscine (lors du cycle piscine pour les CM2)
 - 30 minutes d'Activité Physique Quotidienne en vue d'une éventuelle labellisation « Génération 2024 »
 - Suivi des jeux olympiques d'hiver : sports, organisation, déroulement
- Etude de la langue
 - Lectures documentaires sur les jeux olympiques (origines, déroulement...) ainsi que les sports nautiques présents aux jeux olympiques
- TICE/ Recherche documentaire (médiathèque) sur différents thèmes liés au projet
 - Voile et kayak : histoire, pratique, champions olympiques, ...
 - Faune et flore : quelles espèces animales et végétales sont présentes autour/dans un plan d'eau au printemps en Seine et Marne ?
- EMC
 - Dans le cadre des attendus de fin de cycle, ce projet permettra de développer le sens des responsabilités des élèves, que ce soit envers eux-mêmes, envers autrui ou des espaces familiaux ou plus lointains. L'objectif sera, au travers des échanges entre pairs, de faire progresser chaque élève sur les notions d'entraide et de respect.
- Projets de l'école
 - Tour du monde : pour la deuxième année, notre école suit un projet tour du monde, nous allons cette année lier ce tour du monde aux jeux olympiques (quels pays ? Comment ? Quels sports ?... D'abord lors des jeux d'hiver puis en vue des jeux d'été), l'histoire de jeux olympique sera également travaillée, les valeurs portées par Pierre de Coubertin seront découvertes et analysées par les élèves.
 - Education au Développement durable : nous mettons l'accent sur l'éducation au développement durable depuis plusieurs années dans l'école, au quotidien via le tri et la réduction de nos déchets, la réduction de l'utilisation du plastique ainsi que par la mise en place d'un compost (en lien avec la mairie et les animateurs). Nous le travaillons également lors des séances d'enseignement moral et civique ainsi qu'en sciences. Enfin, dans le cadre des sciences, une séquence sera réalisée pour classer les organismes, exploiter les liens de parentés pour comprendre et expliquer l'évolution

des organismes ainsi que pour décrire comment les êtres vivants se développent et deviennent aptes à se reproduire. Une observation des espèces présentes autour de la base, de leur milieu de vie et des différentes étapes de leur développement permettra aux élèves de relier les apprentissages faits en classe à un milieu proche de chez eux.

Pendant les deux journées sur la base de loisirs

	Jeudi 29 juin	Vendredi 30 juin
Matin 10H-12H	<u>Sports nautiques</u> Groupe canoé Kayak (CM2)	<u>Sports nautiques</u> Groupe canoé Kayak (CM2)
Midi 12H-13H	Pique-nique	Pique-nique
Après-midi 13H-15H	<u>Sports nautiques</u> Groupe catamaran (CM2)	<u>Sports nautiques</u> Groupe canoraft (CM2)

Un travail d'observation de l'écosystème local sera effectué l'après-midi, après les activités nautiques.

Après les deux journées sur la base de loisirs

- Elaboration d'un compte-rendu à destination des autres classes sous la forme d'une exposition pour le hall de l'école (affiches, photos légendées, compte-rendu).
- Elaboration d'un compte-rendu à destination des parents à partir de photos légendées par les élèves avec utilisation des TICE (site : toutemonannee.com)

Objectifs pédagogiques

Aujourd'hui, nous faisons notre possible pour que l'école soit ouverte au monde. Les sorties favorisent cette ouverture, elles sont dépaysantes et permettent d'approcher de nouveaux milieux. Les élèves échangent et rencontrent des intervenants nouveaux.

En termes de pédagogie, elles permettent de favoriser le développement de la personnalité globale des enfants, en effet, ils agissent, comprennent, communiquent et se situent dans leur environnement naturel ou culturel.

Par ce projet, les élèves vont pratiquer des sports nautiques sur un plan d'eau olympique. Ils étudieront ce plan d'eau grâce à l'observation de sa faune et de sa flore.

Domaines qui seront prioritairement travaillés (en lien avec le socle commun de compétences, de connaissances et de culture) :

Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer

→ **Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit**

L'élève parle, communique, argumente à l'oral de façon claire et organisée ; il adapte son niveau de langue et son discours à la situation, il écoute et prend en compte ses interlocuteurs.

L'élève s'exprime à l'écrit pour raconter, décrire, expliquer ou argumenter de façon claire et organisée. Lorsque c'est nécessaire, il reprend ses écrits pour rechercher la formulation qui convient le mieux et préciser ses intentions et sa pensée. Il emploie à l'écrit comme à l'oral un vocabulaire juste et précis.

Dans des situations variées, il recourt, de manière spontanée et avec efficacité, à la lecture comme à l'écriture.

→ **Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques**

L'élève lit des plans, se repère sur des cartes. Il produit et utilise des représentations d'objets, d'expériences, de phénomènes naturels tels que schémas, croquis, maquettes. Il lit, interprète, commente, produit des tableaux, des graphiques organisant des données de natures diverses.

→ **Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps**

L'élève s'exprime par des activités physiques et sportives impliquant le corps. Il apprend ainsi le contrôle et la maîtrise de soi.

Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre

→ **Coopération et réalisation de projets**

L'élève travaille en équipe, partage des tâches, s'engage dans un dialogue constructif, accepte la contradiction tout en défendant son point de vue, fait preuve de diplomatie, négocie et recherche un consensus.

Il apprend à gérer un projet. Il en planifie les tâches, en fixe les étapes et évalue l'atteinte des objectifs.

L'élève sait que la classe est un lieu de collaboration, d'entraide et de mutualisation des savoirs. Il aide celui qui ne sait pas comme il apprend des autres. L'utilisation des outils numériques contribue à ces modalités d'organisation, d'échange et de collaboration.

→ **Médias, démarches de recherche et de traitement de l'information**

L'élève sait utiliser de façon réfléchie des outils de recherche, notamment sur Internet. Il apprend à confronter différentes sources et à évaluer la validité des contenus. Il sait traiter les informations collectées, les organiser, les mémoriser sous des formats appropriés et les mettre en forme. Il les met en relation pour construire ses connaissances.

L'élève apprend à utiliser avec discernement les outils numériques de communication et d'information qu'il côtoie au quotidien, en respectant les règles sociales de leur usage et toutes leurs potentialités pour apprendre et travailler. Il accède à un usage sûr, légal et éthique pour produire, recevoir et diffuser de l'information. Il développe une culture numérique.

Il identifie les différents médias (presse écrite, audiovisuelle et Web) et en connaît la nature. Il en comprend les enjeux et le fonctionnement général afin d'acquérir une distance critique et une autonomie suffisantes dans leur usage.

→ **Outils numériques pour échanger et communiquer**

L'élève sait mobiliser différents outils numériques pour créer des documents intégrant divers médias et les publier ou les transmettre, afin qu'ils soient consultables et utilisables par d'autres. Il sait réutiliser des productions collaboratives pour enrichir ses propres réalisations, dans le respect des règles du droit d'auteur.

L'élève utilise les espaces collaboratifs et apprend à communiquer notamment par le biais des réseaux sociaux dans le respect de soi et des autres.

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

→ **Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres**

L'élève exprime ses sentiments et ses émotions en utilisant un vocabulaire précis. Il exploite ses facultés intellectuelles et physiques en ayant confiance en sa capacité à réussir et à progresser. L'élève apprend à résoudre les conflits sans agressivité, à éviter le recours à la violence grâce à sa maîtrise de moyens d'expression, de communication et d'argumentation. Il respecte les opinions et la liberté d'autrui, identifie et rejette toute forme d'intimidation ou d'emprise. Apprenant à mettre à distance préjugés et stéréotypes, il est capable d'apprécier les personnes qui sont différentes de lui et de vivre avec elles. Il est capable aussi de faire preuve d'empathie et de bienveillance.

→ **La règle et le droit**

L'élève comprend et respecte les règles communes, notamment les règles de civilité et de sécurité.

→ **Réflexion et discernement**

L'élève est attentif à la portée de ses paroles et à la responsabilité de ses actes.

Il vérifie la validité d'une information et distingue ce qui est objectif et ce qui est subjectif. Il apprend à justifier ses choix et à confronter ses propres jugements avec ceux des autres. Il sait remettre en cause ses jugements initiaux après un débat argumenté, il distingue son intérêt particulier de l'intérêt général. Il met en application et respecte les grands principes républicains.

→ **Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative**

L'élève coopère et fait preuve de responsabilité vis-à-vis d'autrui. Il respecte les engagements pris envers lui-même et envers les autres, il comprend l'importance du respect des contrats dans la vie civile. Il comprend en outre l'importance de s'impliquer dans les différents aspects de la vie collective et de l'environnement.

Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques

→ **Démarches scientifiques**

L'élève sait mener une démarche d'investigation. Pour cela, il décrit et questionne ses observations ; il prélève, organise et traite l'information utile ; il formule des hypothèses, les teste et les éprouve ; il manipule, explore plusieurs pistes, procède par essais et erreurs ; il modélise pour représenter une situation ; il analyse, argumente, mène différents types de raisonnements (par analogie, déduction logique...) ; il rend compte de sa démarche. Il exploite et communique les résultats de mesures ou de recherches en utilisant les langages scientifiques à bon escient.

→ **Responsabilités individuelles et collectives**

L'élève connaît l'importance d'un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement et de la santé et comprend ses responsabilités individuelle et collective. Il prend conscience de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement, de ses conséquences sanitaires et de la nécessité de préserver les ressources naturelles et la diversité des espèces. Il prend conscience de la nécessité d'un développement plus juste et plus attentif à ce qui est laissé aux générations futures.

Pour atteindre les objectifs de connaissances et de compétences de ce domaine, l'élève mobilise des connaissances sur les caractéristiques et l'unité du monde vivant, l'évolution et la diversité des espèces.

Domaine 5 : les représentations du monde et l'activité humaine

→ **L'espace et le temps**

L'élève se repère dans l'espace à différentes échelles, il comprend les grands espaces physiques et humains et les principales caractéristiques géographiques de la Terre, du continent européen et du territoire national : organisation et localisations, ensembles régionaux, outre-mer. Il sait situer un lieu ou un ensemble géographique en utilisant des cartes, en les comparant et en produisant lui-même des représentations graphiques.

→ **Organisations et représentations du monde**

L'élève lit des paysages, identifiant ce qu'ils révèlent des atouts et des contraintes du milieu ainsi que de l'activité humaine, passée et présente. Il établit des liens entre l'espace et l'organisation des sociétés.

→ **Invention, élaboration, production**

L'élève connaît les contraintes et les libertés qui s'exercent dans le cadre des activités physiques et sportives. Il sait en tirer parti et gère son activité physique pour les améliorer, progresser et se perfectionner. Il cherche et utilise des techniques pertinentes, il construit des stratégies pour réaliser une performance sportive. Dans le cadre d'activités et de projets collectifs, il prend sa place dans le groupe en étant attentif aux autres pour coopérer ou s'affronter dans un cadre réglementé.



PROPOSITION DE DEVIS

Devis N° **SNO-23-019B**

Validité de 15 jours

Vaires le : 07/10/2022

CONTACT IDLVT : Mr DUPREZ Benjamin

Adresse:

RESPONSABLE: Mme BONNET Anne

Tél : 06.29.21.51.77

Fax :

Mail : anne.bonnet2@yahoo.com

ECOLE PRIMAIRE JEAN MACE
7 Avenue Beau site
77400 Lagny sur Marne

Ceci est une proposition de devis indexée sur les tarifs 2022

ANNULE ET REMPLACE LE DEVIS PRECEDENT

i	DESCRIPTION	TVA	QTE	PU	TOTAL
yy	Découverte des sports nautiques Classe de CM2 de Madame Bonnet				
	Le Jeudi 29 juin 2023 De 10h00 à 12h00 : 2h de séance encadrées de canoe kayak pour 29 personnes. (CM2)	2	3,00	173,25	519,75 €
	De 13h00 à 15h00 2h de séance encadrées de catamaran pour 29 personnes. (CM2)	2	3,00	173,25	519,75 €
	Le Vendredi 30 juin 2023 De 10h00 à 12h00 : 2h de séance encadrées de canoe kayak pour 29 personnes. (CM2)	2	3,00	173,25	519,75 €
	De 13h00 à 15h00 1 séance surveillée "Liberté" sur la rivière perfectionnement avec des canoraft ou raft 4 places.2h de séance dont 1h de navigation pour 29 personnes (CM2)	2	1,00	666,67	666,67 €

Conditions générales de règlement

Paiement à réception de la facture ou le 1er jour de la prestation.

En cas d'annulation, celle-ci sera effective après réception de votre lettre recommandée cachet de la poste faisant foi.

L'IDLVT pourra vous réclamer le règlement de l'intégralité du stage si l'annulation intervenait à moins de 30 jours de la date prévue pour le début du stage.

Les prestations prises en supplément de ce devis seront facturées.

L'émission du présent devis ne bloque pas les équipements, ils seront fermement réservés à réception du présent devis ratifié du responsable du service ou de la structure.

Conditions de pratique des activités

Un certificat médical autorisant la pratique des sports visés doit être fourni pour les mineurs.

Port de chaussures fermées obligatoire.

Tout pratiquant doit savoir nager (exception faite pour les activités terrestres) et ne pas avoir de problème de santé qui interdit de pratiquer des activités physiques et nautiques. Un test d'aisance aquatique et un certificat médical autorisant la pratique des sports visés, doivent être fournis pour les mineurs. Dans le cas d'une impossibilité de fournir un test d'aisance aquatique, l'accès aux activités nautiques devra être refusé cependant un test antipanique est réalisable sur place par

TOTAL HT €	2 225,92 €
TVA 20 % [2]	445,18 €
TVA 10 % [1]	0,00 €
TOTAL TTC	2 671,10 €
ACCOMPTE	

Date, Signature et tampon, précédés de la mention "Bon pour accord"

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de : IDLVT

Ou si vous souhaitez effectuer un virement :

Domiciliation : CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE

Code banque : 11425

Code guichet : 00200

N° compte : 08002211222

Clé : 60

BIC : CEPAFRPP142

IBAN : FR76 1142 5002 0008 0022 1122 260

IDVT

Stade Nautique Olympique

Île de loisirs de Vaires-Torcy

Route de Torcy - 77360 Vaires sur Marne

Mail: nautique@vaires-torcy.iledeloisirs.fr

Tél: 01 60 20 02 04 Fax: 01 64 26 34 30

N°SIRET 898 441 175 000 12

Réf : 2022/2023

LAGNY

s u r M a r n e

CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT ORGANISEES PAR LES ECOLES ELEMENTAIRES DE LA VILLE

La présente convention est conclue entre :

D'une part,

La Ville de LAGNY-SUR-MARNE, représentée par Monsieur le Maire Jean-Paul MICHEL, désignée sous le terme « la Ville » agissant en vertu de la délibération n°18 du 30 novembre 2021,

Et d'autre part :

La Coopérative scolaire OCCE 77 n° 2270 de l'école élémentaire LECLERC, représentée par Monsieur Nicolas JORDAN, Président de l'Association départementale,

Désignée sous le terme coopérative scolaire OCCE 77 n° 2270.

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Considérant que ce projet initié par la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2270 s'inscrit dans l'intérêt public local,

Considérant que le projet pédagogique, annexé au présent contrat participe à la politique que la Ville souhaite développer.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2270 s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, son projet pédagogique, annexé à la présente convention.

La Ville n'attend aucune contrepartie directe ou indirecte de cette contribution.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter de sa notification pour se terminer au **7 juillet 2023**.

ARTICLE 3 : DETERMINATION DU COUT DE L'ACTION

L'école a estimé un coût de son action.

Sorties scolaires avec nuitées

Ecole	Type	Classes	Nombre d'élèves	Dates	Lieu	Montant du séjour	Montant du transport	Montant total
Leclerc	Sciences Géographie EPS	2 CM1-CM2	55	22 au 26 mai 2023 4 nuitées	SENE (56)	17 655 €	5 685 €	23 340 €

Sorties scolaires sans nuitées

Sans objet.

ARTICLE 4 : CONDITION DE DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

La Ville contribue financièrement selon les modalités suivantes :

- 80% du coût total du séjour avec nuitées, payé en fonction du nombre d'élèves présents, soit la somme déterminée maximum de **18 672 €**.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Le versement s'effectue sur présentation des services faits :

- **Pour la sortie sans nuitées** : présentation des justificatifs à savoir la facture du séjour à l'issu de ce dernier,

La contribution financière sera créditée au compte de la Coopérative Scolaire OCCE n° 2270 selon les procédures comptables.

L'ordonnateur de la dépense est Monsieur le Maire de LAGNY-SUR-MARNE

Le comptable assignataire est Monsieur le Trésorier Principal de la trésorerie de CHELLES SECTEUR LOCAL 44 BD CHILPERIC – 77505 CHELLES CEDEX.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Le responsable pédagogique du séjour s'engage à organiser une réunion de présentation de son projet aux parents des élèves participants au séjour, en présence d'un représentant du Maire qui en assurera conjointement l'animation.

Pour cela il devra prendre contact avec la Direction des Rythmes de l'Enfant.

ARTICLE 7 : AUTRES ENGAGEMENTS

La coopérative scolaire OCCE 77, sollicitant une subvention, s'engage à souscrire le contrat d'engagement républicain en application de la loi 2021-1109 du 24 août 2021 (ayant inséré cette obligation de souscription de ce contrat dans la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations). Sans la conclusion de ce contrat d'engagement, la coopérative scolaire OCCE 77 ne pourra percevoir ladite subvention. Par ce contrat, la coopérative scolaire OCCE 77 s'engage notamment à :

- respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République (article 2 de la Constitution) ;
- ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Ces obligations, au nombre de sept, sont détaillées dans le contrat d'engagement républicain annexé à la présente convention.

ARTICLE 8 : SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2270 sans l'accord de la Ville, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'école et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville en informe la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2270 par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aussi, en cas de manquement aux engagements prévus par le contrat d'engagement républicain, la subvention peut être retirée à tout moment par la Ville. Ce retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui reste à courir à la date du manquement.

La décision de retrait enjoint à la coopérative scolaire OCCE 77 de lui restituer la somme correspondante dans un délai ne pouvant excéder six mois à compter de la décision de retrait

ARTICLE 9 : EVALUATION

La coopérative scolaire OCCE 77 n° 2270 s'engage à fournir à l'issue de l'année scolaire un bilan de chaque séjour avec nuitées ou sans nuitées.

ARTICLE 10 : CONTROLE

Le mandataire de la coopérative s'engage à fournir les justificatifs afférents au projet pédagogique :

- au Maire, sur simple demande,
- aux vérificateurs aux comptes avant l'envoi du Compte Rendu Statutaire à l'OCCE 77, sur simple demande,

Le mandataire de la coopérative s'engage à faire figurer les subventions reçues sur le Compte Rendu Statutaire annuel de l'OCCE 77, avant présentation au Commissaire aux Comptes.

ARTICLE 11 : AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant signé par la Ville et la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2270. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'un courrier précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle apporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par courrier.

ARTICLE 12 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse

ARTICLE 13 : LITIGE

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Melun, après épuisement des voies amiables (conciliation, médiation...).

Fait en un exemplaire à Lagny-Sur-Marne, le 8 décembre 2022

Le Maire,

Le Président de l'OCCE 77,

Jean-Paul MICHEL

Nicolas JORDAN

PROJET CLASSE DE MER ECOLE LECLERC DU 22 AU 26 MAI

Le séjour au bord de la mer sera pour nos élèves une occasion rare d'expérimenter la vie en collectivité, hors du milieu de vie habituel. Cela aidera chacun à développer ses capacités d'adaptation et d'autonomie. Les deux classes de CM1-CM2 sont composées de 26 et 26 élèves. Les enseignants les accompagneront durant le séjour. Deux animateurs de vie quotidienne nous aideront dans la gestion des élèves.

Notre séjour est prévu du 22 au 26 mai au centre CIS (Centre International de séjour) à 800 mètres de la mer et à 5 kilomètres de Vannes.

1 – Les objectifs généraux de notre classe de mer.

De septembre jusqu'au départ, le travail des élèves sera organisé autour du projet de classe de mer. Il s'intègre au projet d'école dont l'un des axes est la mise en place d'actions pour devenir éco-citoyen et est lié à notre label « développement durable ». De plus, tout au long de l'année, nous travaillerons avec la fondation TARA qui sensibilise les élèves au microbiome marin.

Cette classe de mer offrira également aux élèves l'opportunité de faire preuve d'initiatives et d'autonomie. La découverte du milieu maritime et une mise en situation permettant de comprendre le développement durable seront l'occasion d'ouvrir un espace d'investigation et d'utiliser, à travers un projet pluridisciplinaire, des compétences multiples : observation du milieu naturel, recherche et expérimentation, description et comparaison, analyse et synthèse.

Les axes de notre démarche pédagogique :

Définir et adopter une méthode de travail :

- Organiser son travail personnel.
- Gérer son temps, planifier ses activités.

- Savoir présenter ses productions avec rigueur.

Chercher, recueillir et exploiter l'information :

- Adopter une méthode de recherche.
- Savoir rechercher des informations dans différents supports.
- Comparer, analyser et synthétiser l'information recueillie.
- Partager le résultat de ses recherches.

S'intéresser à son environnement, être curieux et créatif :

- Prendre conscience des problèmes environnementaux.
- Faire preuve de créativité et d'inventivité.
- Affirmer ses goûts artistiques, et les faire partager.
- Défendre un avis personnel, argumenter.

Devenir autonome et vivre ensemble :

- S'adapter à un nouveau milieu, à la vie en collectivité.
- Etablir des relations avec des adultes, hors du milieu familial.
- Prendre des initiatives, partager des tâches, exercer des responsabilités.
- Être solidaire, apprendre à partager, à échanger.

2 – Les objectifs spécifiques de la classe de mer.

Le premier trimestre nous permettra d'élaborer les grandes lignes du projet de classe de mer, de recueillir l'accord des parents et d'organiser le séjour. La période comprise entre le début du second trimestre et le jour du départ sera mise à profit pour permettre aux élèves de préparer ce séjour, en l'intégrant aux différentes disciplines.

2.1 – Les compétences travaillées avant le départ :

Maîtrise du langage écrit et oral :

- Lecture de textes et documents sur le milieu marin.
- Travail sur le vocabulaire maritime.
- Production écrite : description de paysages marins, préparation d'exposés thématiques.

Mathématiques :

- Lecture de carte.
- Travail sur la représentation à des échelles différentes.
- Préparation du voyage en car : distance à parcourir, temps nécessaire, consommation, coût du trajet.

- Calcul des marées (règle des 1/12ème), des hauteurs d'eau, et des courants (CM2).

Sciences et technologie :

- Etude du cycle de l'eau.
- Etude du vivant sur le littoral : la chaîne alimentaire de nos plages.
- La nécessité de préserver le milieu naturel marin : l'impact de la pollution sur les ressources naturelles.
- Fabrication de cerfs-volants et pilotage : travail sur la force de l'air

Histoire et géographie :

- Les différents types de paysages : marais, côte, plage,...
- Le climat : températures, précipitations, vents. Comparaison entre climat océanique et climat continental.
- L'économie du littoral : la pêche, l'aquaculture, l'ostréiculture, le tourisme,...

Education civique :

- Droits et devoirs de l'élève durant la classe de mer : les règles de vie en collectivité.
- Organiser la vie collective avant le séjour : répartition des tâches quotidiennes, responsabilisation des élèves, ...

Arts visuels :

- Gouache, découpage et collage, d'après « La Mer » de Matisse.

Musique :

- Ecoute et analyse de La Mer de Debussy
- Chant : La Mer de Charles Trenet.

B2I :

- Recherche de documents multimédias, organisation et classement.
- Préparation des exposés sur support informatique.

2.2 – L'organisation du travail, durant la classe de mer

Planning des activités sur place, jour par jour. Chaque demi-journée sera consacrée à une activité principale en milieu naturel. Ce programme pourra être modifié pour s'adapter aux conditions météorologiques. Chaque jour en fin d'après-midi, un temps sera consacré à faire le point sur la journée passée et à préparer celle du lendemain.

22 mai :

- Arrivée au centre de Séné et installation.
- Visite d'un chantier ostréicole

23 mai :

- Initiation à la voile par groupes de 11 enfants.
- Visite guidée de la Réserve naturelle des marais de Séné / découverte de l'ornithologie avec les oiseaux du marais.

24 mai :

- Pêche à pied
- Excursion en bateau à l'île d'Arz

25 mai :

- Fabrication, décoration et pilotage de cerfs-volants
- Visite guidée de la ville de Vannes

26 mai :

- Préparatifs du départ : rangement des chambres et préparation des valises
- Retour à l'école

2.3 – Exploitation du travail réalisé, après le séjour.

Pour cette fin d'année, nous préparerons une exposition sur les différentes activités réalisées au cours de notre séjour et notre projet en musique finalisera cette expérience maritime grâce à un spectacle lié au développement durable. La fête de l'école sera donc l'occasion de montrer aux parents les réalisations :

- préparation d'un reportage multimédia (b2i) : photos, vidéo, chants, textes,...
- exposition des peintures et collages réalisés avant la classe de mer,

3 – Evaluation avant, pendant et après la classe de mer.

Durant toute la phase de préparation, chaque élève sera évalué sur son implication et son désir d'apporter sa contribution à un projet commun. Plus que les connaissances en elles-mêmes (très inégales selon le milieu familial des élèves) sera prise en compte la volonté d'apprendre et de comprendre.

Lors du séjour, un bilan sera effectué chaque jour en fin de journée, avec les élèves. Cela sera l'occasion pour eux d'exprimer leurs attentes. Une attention particulière sera portée au « vivre ensemble » : connaissance et respect des règles établies, respect de l'autre (adulte et enfant), respect du milieu environnant, participation active à la vie de groupe.

4 – Organisation du séjour.

- Cf. annexes 1 et 2 organisme tootazimut
- Convention avec devis du séjour

UCPa

TOOTAZIMUT

CLASSE DE DÉCOUVERTE - CONTRAT N°007-23

Article 1 / Entre les soussignés :

TOOTAZIMUT (groupe associatif UCPA)

21/37 rue de Stalingrad

94110 ARCUEIL

Représenté par : Marion Taiton, chargée clientèle

ET

ECOLE LECLERC

Représenté par : _____

Article 2 / L'organisme signataire confie à TOOTAZIMUT l'organisation du séjour, selon les modalités suivantes :

CENTRE : **SENE**

DATES : **Du 22/05/2023 AU 26/05/2023** - soit 5 jours / 4 nuits

Nombre de classes :	2
Nombre d'élèves :	55
Nombres d'enseignants gratuits :	0
Nombre d'adultes gratuits* :	2

* Adultes supplémentaires : au delà du nombre de gratuité indiquées, un forfait Pension complète (+ transport si option choisie) sera facturé

Article 3 / PRIX

Sur la base de	55	élèves
PRIX du séjour par élèves :		321,00 €
Option transport (forfait)	OUI	5 685,00 €
Précision : Car aller / retour de votre école au centre		
PRIX total par enfant*		321,00 €
PRIX total séjour		23 340,00 €

*Le prix du séjour enfant inclus :

Hébergement sur le centre en pension complète avec en première prestation le dîner et en dernière prestation le goûter	OUI
L'encadrement des activités spécifiques indiquées au programme	OUI
Les assurances responsabilités civile et assistance rapatriement	OUI
Astreinte téléphonique 7/7 et 24/24	OUI
La mise en place d'un blog de séjour	OUI
Animateurs "vie quotidienne" Tootazimut : 4	OUI
Transfert sur activités	OUI

Article 4 / Conditions générales d'inscription :

La réservation est considérée ferme à la signature du contrat.

Les conditions générales d'inscription sont réputées connues et acceptées dès la signature du contrat ou dès le versement de l'acompte quel que soit le mode de paiement (chèque, virement bancaire). Toute remise de renseignements bancaires et toute acceptation de documents émanant de l'UCPA implique aussi la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'inscription. Conformément à l'article L.121-20-4 du code de la consommation, A défaut du paiement de l'acompte de 30 %, l'UCPA-TOOTAZIMUT pourra annuler le contrat. Cette annulation devra être considérée comme étant de votre fait. En conséquence les frais d'annulation prévus aux Conditions Générales d'Inscription seront appliqués.

Article 5 / Conditions de règlement :

Le règlement sera fractionné selon les conditions suivantes :

- Un acompte de 30% est dû et doit être versé dans les 8 jours suivant la signature du contrat, valant réservation ferme pour **les dates, lieu, durée et nombre de participants indiqués** ;

Acompte de 30% :	7 002,00 €
------------------	------------

- Le solde est dû 8 jours après séjour

Article 6 / Assurances

TOOTAZIMUT a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie Maif par l'intermédiaire du Cabinet Assurinco pour le compte de ses participants (contrat n°4416217A). De plus, TOOTAZIMUT a également souscrit pour l'ensemble des activités un contrat d'assistance auprès de la compagnie Mutuaide Assistance qui comprend les garanties en annexe (Inclusion).

Souhaitez-vous souscrire à l'assurance annulation individuelle (10 € par participant):

OUI **NON**

Elle couvre les frais d'annulation sur justificatif médical ou en cas de problèmes familiaux graves (ne sera alors retenu que le montant de l'assurance annulation). Les demandes d'annulation devront être adressées par écrit à TOOTAZIMUT (en demandant un accusé réception de nos services) avec :

- un certificat médical précisant la nature ainsi que la gravité de la maladie ou de l'accident et les conséquences prévisibles ;
- un bulletin de situation en cas d'hospitalisation ;
- un certificat ou fiche d'état civil en cas de décès.

ASSUR GROUPE GARANTIE ANNULATION TOTALE DE GROUPE. Complémentaire à la Multirisque Individuelle : 2 % du montant total du voyage.

Souhaitez-vous souscrire à l'assurance annulation totale groupe (2% du montant total voyage):

OUI **NON**

Elle couvre l'annulation totale du groupe suite à une décision préfectorale et ou rectorale de suspendre tout déplacement de groupe scolaire ou sur Décision du Chef de l'établissement du fait de difficultés de circulation des moyens de transport utilisés ou de circonstances exceptionnelles à destination mettant en jeu la sécurité du groupe

Nos conditions d'assurance consultables sur <http://www.tootazimut.fr/page/assurances>

Article 7 / Annulation totale ou partielle

- De notre fait : les centres dans lesquels nous organisons nos classes de découvertes sont agréés par l'Education Nationale. Si une autorité administrative émettait des réserves sur la possibilité d'utiliser les locaux du centre pour accueillir du public, ou encore si un événement quelconque survenait et affectait la sécurité potentielle ou le confort des groupes à accueillir, nous pourrions décider l'annulation immédiate du séjour et pouvons soit vous rembourser les sommes reçues, soit proposer un autre séjour en substitution.
- Du fait du client : (annulation totale ou partielle) dans le cas où le client devrait annuler le séjour ou diminuer le nombre de participants au séjour nous aurions la faculté de facturer des frais d'annulation. Les montants de ces frais sont en fonction de la date de l'annulation tels que présentés ci-dessous :

Entre J-180 et J-90	10 %
Entre J-90 et J-60	30 %
Entre J-60 et J-30	50 %
A J-30	100 %

Article 8 / Informations sur les participants données par le client

La client communiquera à TOOTAZIMUT l'ensemble des informations nécessaires pour finaliser les inscriptions : nom, prénom, sexe, et date de naissance de l'enfant, coordonnées complètes des parents (y compris une adresse postale, une adresse email, et les numéros de téléphone utiles dont un portable). Ces informations seront données à TOOTAZIMUT sous forme de fichiers informatiques, de listings, ou de fiches d'inscription, au moins 45 jours avant le départ (ou dès l'inscription pour les inscriptions survenant moins de 45 jours avant le départ).

Le client communiquera également à TOOTAZIMUT les noms des participants qui présentent une allergie sévère ou un handicap ou un problème de santé sérieux que TOOTAZIMUT doit prendre en compte dès l'inscription. S'il le juge nécessaire, TOOTAZIMUT prendra alors directement contact avec les familles pour organiser au mieux le séjour des enfants.

Article 9 / Droit à l'image

Nous nous réservons le droit d'utiliser des photos prises lors des séjours pour illustrer nos prochaines brochures et celles de nos partenaires (Etablissements scolaires, comités d'Entreprise et Collectivités), nos sites internet ou tout autre document de présentation. Si vous ne souhaitez pas que votre classe y figure, nous vous remercions de nous le confirmer par courrier dans un délai d'un mois après la fin du séjour.

Article 10 / Réclamations et litiges

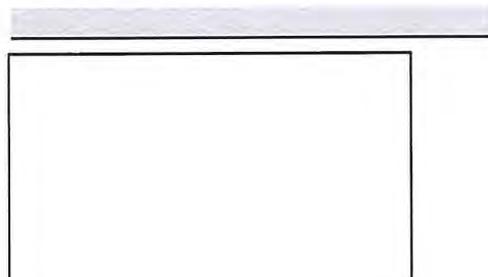
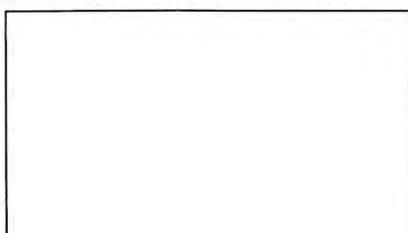
Toute réclamation devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai d'un mois suivant la date de retour du séjour. En cas de litiges, seuls les tribunaux du ressort du siège social de chacun des bureaux de TOOTAZIMUT sont compétents.

Ce contrat est valable jusqu'au : 05/10/2022 (15 jours). Passé ce délai nous ne pouvons garantir la disponibilité de la structure aux dates indiquées mais nous pourrions vous proposer une alternative (période ou centre différent).

Fait à Arcueil, le 27/09/2022

Signatures :

L'organisme Tootazimut :



Proposition pour votre classe de découverte

UCPa
TOOTAZIMUT

Contact : Marion Taiton
Chargée de développement - Agence Île-de-France
+33 (0)1 78 16 34 83
marion.taiton@tootazimut.fr
TOOTAZIMUT - UCPA SPORT VACANCES
21/37 rue de Stalingrad - 94110 ARCUEIL

SOMMAIRE

Présentation du lieu d'hébergement

Descriptif de la région de destination

Descriptif détaillé du centre

Programme d'activité prévisionnel

Contenu pédagogique & photos des activités

Devis détaillé



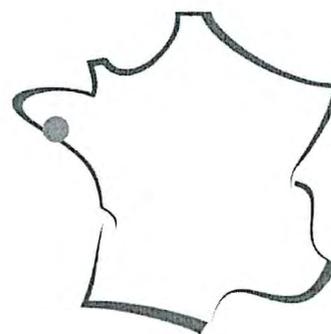
Clases de descubiertas

"Vous avez des idées de séjours, nous pouvons les réaliser."

Descriptif de la région de destination

Le CIS (Centre International de séjour) de Séné se situe à 800m de la mer et à 5 km de Vannes, ville de pierre et de bois, véritable patrimoine médiéval du Morbihan. 12 000 hectares d'Atlantique à l'abri de la houle en Bretagne Sud, le Golfe du Morbihan est une véritable petite mer intérieure. Un lieu magique où la terre, la mer et le ciel se mêlent en paysages changeants et insolites. Accès direct à la plage par un chemin.

Descriptif détaillé du centre



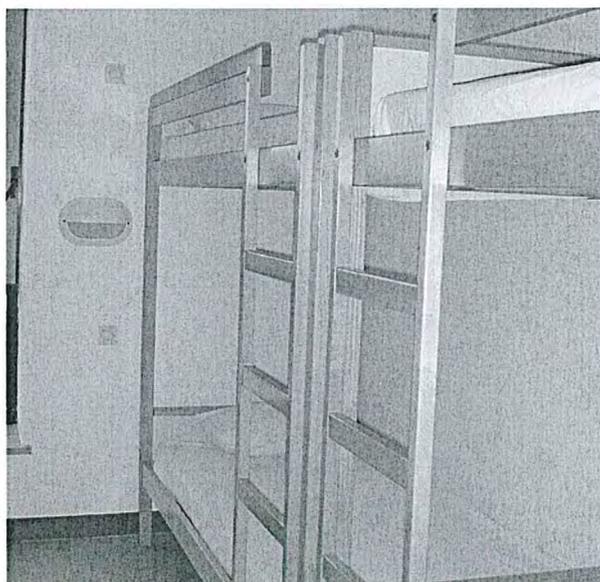
Agrément : 55066

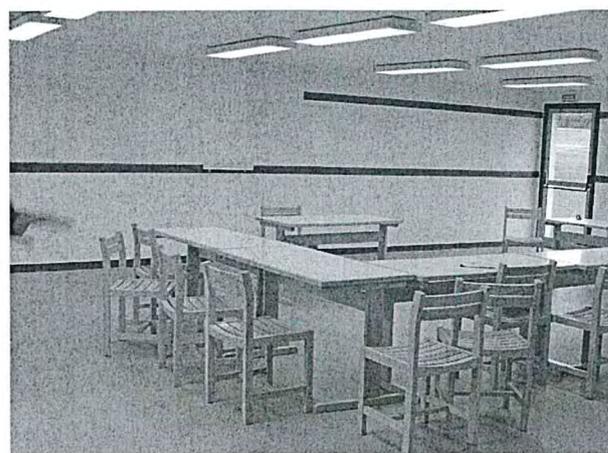
Capacité : 3/4 classes

Adresse : CIS Route de Moustérian 56 800 Séné

Hébergement

Aménagement	6 chambres en Rdc 16 chambres à l'étage Capacité totale : 100 lits
Nombre de chambres	22
Nombre de lits par chambre	2-6
Lits	Lits simples et superposé
Literie	Oreillers + draps housse + couettes
Mobilier de rangement	Armoires
Sanitaires	Salle de bains et WC sur le pallier (2 chambres avec douche)





Restauration

Nombre de salles	1
Capacité de couverts	100
Repas (service, self, etc...)	Service à table / Self service pour le petit déjeuner
Régime spécifique	Oui (PAI, sans porc...)
Spécialités régionales	Oui
Pique-nique	Oui

Salles d'activités - Équipements - Extérieurs

Nombre de salles d'activité	1
Nombre de salle de classe	2
Matériel disponible sur place (pour les enseignants)	Feutre velleda, craie, télécopieur, Connexion wifi
Equipement supplémentaires	Coin lecture, Laverie
Infirmierie	Oui avec chambre d'isolement
Matériel pédagogique spécifique	TV, lecteur DVD, sono, matériel pédagogique et matériel pour activités sportives
Superficie de la propriété	15000m ²
Aménagement extérieurs	Grand terrain de jeu, terrain de foot.

Services médicaux

Médecin ou cabinet médical	Séné à 1,5 km
Pharmacie	Séné à 1,5 km
Hôpital	Vannes à 8 km

Programme d'activité

UCPa
TOOTAZIMUT

Séjour nature et milieu marin à Séné - Programme prévisionnel 5 jours
Programme non contractuel, peut être soumis à modifications

Jour	Matin	Après-midi	Soirée
Jour 1	<p>Départ de votre école</p> <p><i>Pique-nique avec goûter fournis par les familles</i></p>	<p>Séance pédagogique : visite d'une chantier ostréicole</p> <p>Arrivée sur le centre installation dans les chambres</p>	<p>Veillée à thème Organisation par l'équipe encadrante</p>
Jour 2	<p>Séance de voile</p>	<p>Visite guidée des marais de Séné : Les Oiseaux des marais</p>	<p>Veillée à thème Organisation par l'équipe encadrante</p>
Jour 3	<p>Séance pédagogique : Pêche à pied <i>(en fonction des horaires de marées basse)</i></p>	<p>Traversée en bateau + Découverte de l'île d'Arz <i>(encadrée par l'équipe enseignante et les animateurs Tootazimut)</i></p>	<p>Veillée à thème Organisation par l'équipe encadrante</p>
Jour 4	<p>Fabrication, décoration et envol de cerfs-volants</p>	<p>Visite guidée de la ville de Vannes</p>	<p>Grande soirée de fin de séjour</p>
Jour 5	<p>Préparatifs de départ</p> <p><i>Pique-nique et goûter fournis par le centre</i></p>	<p>Arrivée à votre école</p>	

Contenu pédagogique & photos des activités

Séance pédagogique : pêche à pied



Distance : à pied du centre

Durée : 2h

Encadrement : Guide pédagogique spécialisé

Nombre de séances : 2 séances

Deux heures les pieds dans l'eau à la découverte de la ria et pour s'initier aux bonnes pratiques de la pêche.

Les enfants apprennent à reconnaître et à pêcher quelques petits animaux, bigorneaux, coques.

Un peu plus loin, ils ont fait connaissance avec les étoiles de mer.

Au fil de leurs découvertes, le guide spécialisé propose des anecdotes : les hippocampes qui servaient de baromètres, les berniques et leur langue deux fois et demi plus grande que leur coquille..

On profite de cette promenade pour montrer les bons gestes à faire pour préserver le littoral.

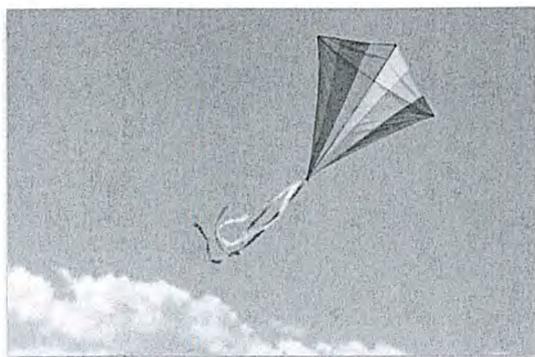
« La pêche à pied est une culture locale. Malheureusement, les trois quarts des locaux ne prennent pas soin de cette richesse. »

Tenue:

Tenue adaptée à l'activité selon les périodes (froid, pluie, chaleur), vêtements de protection contre le froid et/ou la pluie, lunettes de soleil, casquette, crème solaire

Prévoir bottes ou baskets usagées

Fabrication, décoration et envol de cerfs-volants



Distance : Sur le centre

Durée : 1h30

Encadrement : équipe Tootazimut

Atelier créatif grâce à un kit pour fabriquer et décorer son propre cerf-volant; puis observer et comprendre l'environnement de la pratique. Les élèves observe évoluer leur œuvre, décollage, vol, atterrissage.

Objectifs pédagogiques: expérimenter l'air, développer les sens, l'observation, l'imaginaire.

La réserve naturelle des Marais de Séné : Visite guidée "Les oiseaux des marais"



Distance : 2 km

Durée : 2h

Encadrement : 1 guide spécialisé

Le plus grand espace naturel du Golfe du Morbihan (530 hectares). En fonction de votre projet de 2 à 3 heures pour une demi-journée, à la journée. Les marais salants de Séné ont été aménagés entre 1723 et 1742 mais vont être abandonnés au début du XXe siècle laissant place au développement de la biodiversité et notamment la reproduction ou l'accueil des oiseaux d'eau migrateurs.

Visite commentée d'un chantier ostréicole



Distance : 15 km

Durée : 1h15

Encadrement : Ostréiculteur

L'ostréiculture est une des activités essentielles du Golfe du Morbihan, la visite de ce chantier fera découvrir aux enfants la culture de l'huître dans le Golfe; Yvonnick JEGAT propose de faire découvrir son chantier ostréicole fondé en 1925, d'expliquer le cycle de l'huître, son histoire, les modes de production.

Toute l'année, cet ostréiculteur passionné travaille ses belles huîtres nées en mer, affinées avec soin, avec le soleil, les courants et l'eau douce.

Objectifs pédagogiques: comprendre et explorer le monde du vivant, les modes de productions de l'huître étudier des pratiques et des savoir-faire et un vocabulaire spécifique en lien avec le milieu ostréicole.

Découverte de l'île d'Arz avec la mallette pédagogique



Distance : embarcadère à 5 km

Durée : 2h-2h30

Encadrement : sous la responsabilité des enseignants et équipe Tootazimut

Embarquez avec la compagnie bateaux-bus pour une traversée de 30 minutes, au départ de Vannes (de 12 à 16 traversées quotidiennes toute l'année).

L'occasion pour vos élèves de découvrir le monde maritime.

À pied par les sentiers, vous aurez fait le tour de l'île ... c'est presque une tradition lorsque l'on débarque sur l'île d'Arz ! Les ruelles serpentent entre les petites maisons de pêcheurs, les maisons des capitaines et rappellent à chaque détour pourquoi l'île se nomme l'île des capitaines. En tout cas, ne quittez pas l'île sans faire un détour par le moulin de Berno pour y découvrir le fonctionnement d'un moulin à marée « à l'ancienne ». Un patrimoine maritime exceptionnel restauré avec passion !

Visite de l'île avec une mallette pédagogique vous permettant d'aborder facilement différentes thématiques. Cette mallette a été conçue de manière ludique sous forme d'un jeu de piste.

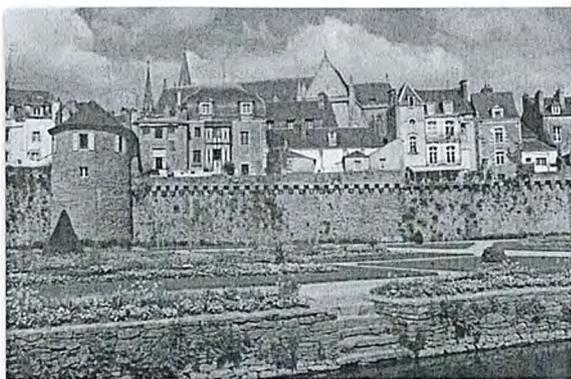
Objectifs pédagogiques: découvrir tous les sites naturels et patrimoniaux de l'île.

La mallette pédagogique contient :

- Fiches enseignants : Histoire, Géographie de l'île, la Faune et la Flore
- Un livret élève comprenant des questions
- Supports pédagogiques : photographies de l'île, images illustrant la faune et la flore visibles sur l'île.

Tenue: Coupe vent/pluie, chaussures de marche

Visite guidée de la ville de Vannes



Distance : 7 km

Durée : 1h30

Encadrement : 1 guide professionnel

Les élèves testent leur sens marin ! Grâce aux modules interactifs et collaboratifs dans le parcours de visite, les guide-animateurs leur font vivre l'expérience de la navigation en mer sous toutes ses formes : les sensations, les défis techniques et humains ainsi que la vie à bord des voiliers de course au large.

Initiation à la voile



Distance : 1,5km

Durée : 2h

Encadrement : 1 moniteur brevet d'état pour 12 enfants

Nombre de séance : 1 séance

Séances effectuées sur des optimists adaptés à l'âge des enfants

Gilet de sauvetage et combinaison fournis, prévoir de vieilles chaussures Test en Les enfants devront avoir passés un test en piscine ou en milieu naturel avec gilet et habits (tee-shirt, pantalon de pyjama et sans chaussures),

- Assis sur un tapis de piscine : chute arrière dans l'eau,
- Se déplacer sur 20 m (aller retour sur la largeur de la piscine)
- Passer sous une ligne d'eau non tendue,
- Hauteur d'eau 1.80 m – Fournir l'attestation le 1er jour de l'activité

DEVIS

En date du 12/07/2022

UCPA
TOOTAZIMUT

ECOLE LECLERC Classe Milieu marin au Centre de SENE

5 jours / 4 nuits AU printemps 2023

BASE

Nombre de classe	2
Effectif prévisionnel	55
Gratuité enseignante	2
Gratuité adulte supplémentaire *	0
Transport	en option
Animateur Tootazimut	inclus

* Adultes supplémentaires : au delà du nombre de gratuité indiquées, un forfait Pension complète (+ transport si option choisie) sera facturé

PRIX

Prix (hors animateur)	/
Prix (animateur inclus)	321 € par enfant
Option transport (forfait)	5 685 €
Prix total	321 € par enfant + 5 685 €

Prix du séjour enfant comprends :

- ✓ Hébergement sur le centre en pension complète
- ✓ L'encadrement des activités spécifiques indiquées au programme
- ✓ Les déplacements sur place pour se rendre aux activités
- ✓ Les assurances responsabilités civile et assistance rapatriement
- ✓ Astreinte téléphonique
- ✓ La mise en place d'un blog de séjour

Transport :

Car aller / retour de votre école au centre

Animateur Tootazimut :

4 : 1 coordinateur + 1 assistante sanitaire + 2 animateurs

1^{ère} / dernière prestation :

Dîner / Goûter

La proposition présentée ci-dessus est valable 20 jours. Passé ce délai nous ne pouvons garantir la disponibilité de la structure aux dates indiquées mais nous pourrions vous proposer une alternative (période ou centre différent).

Tootazimut est une Marque du Groupe UCPA - UCPA SPORT VACANCES - Association loi 1901 à but non lucratif. L'UCPA est agréée par les pouvoirs publics, entreprise solidaire, association de jeunesse et d'éducation populaire, fédération sportive et partenaire de l'éducation nationale - Siret : 775 682 040 01964 - APE : 9319Z - N°AF : IM075110249 - Garantie financière : UNAT, 8 rue César Franck 75015 Paris - Garantie responsabilité civile professionnelle : ALLIANZ IARD, 87 rue de Richelieu 75002 Paris - Siège Social : UCPA SPORT VACANCES- 21 RUE DE STALINGRAD - 94110 ARCUEIL - 01.78.16.34.80 - info.arcueil@tootazimut.fr -

www.tootazimut.fr

Réf : 2022/2023

LAGNY

s u r M a r n e

CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT ORGANISEES PAR LES ECOLES ELEMENTAIRES DE LA VILLE

La présente convention est conclue entre :

D'une part,

La Ville de LAGNY-SUR-MARNE, représentée par Monsieur le Maire Jean-Paul MICHEL, désignée sous le terme « la Ville » agissant en vertu de la délibération n° 18 du 30 novembre 2021,

Et d'autre part :

La Coopérative scolaire OCCE 77 n° 2425 de l'école élémentaire HEURTEAUX, représentée par Monsieur Nicolas JORDAN, Président de l'Association départementale,

Désignée sous le terme coopérative scolaire OCCE 77 n° 2425.

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Considérant que ce projet initié par la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2425 s'inscrit dans l'intérêt public local,

Considérant que le projet pédagogique, annexé au présent contrat participe à la politique que la Ville souhaite développer.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2425 s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, son projet pédagogique, annexé à la présente convention.

La Ville n'attend aucune contrepartie directe ou indirecte de cette contribution.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter de sa notification pour se terminer au **7 juillet 2023**.

ARTICLE 3 : DETERMINATION DU COUT DE L'ACTION

L'école a estimé un coût de son action.

Sorties scolaires avec nuitées

Ecole	Type	Classes	Nombre d'élèves	Dates	Lieu	Montant du séjour	Montant du transport	Montant total
Heurteaux	EPS EDD	3 CM1-CM2	61	5 au 9 juin 2023 4 nuitées	ARGUEIL (76)	19 825 €	2 500 €	22 325 €

Sorties scolaires sans nuitée :

Sans objet

ARTICLE 4 : CONDITION DE DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

La Ville contribue financièrement selon les modalités suivantes :

- 80% du coût total du séjour sans nuitée, payé en fonction du nombre d'élèves présents, soit la somme déterminée maximum de **17 860 €**.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Le versement s'effectue sur présentation des services faits :

- **Pour la sortie sans nuitée** : présentation des justificatifs à savoir la facture du séjour à l'issu de ce dernier,

La contribution financière sera créditée au compte de la Coopérative Scolaire OCCE n° 2425 selon les procédures comptables.

L'ordonnateur de la dépense est Monsieur le Maire de LAGNY-SUR-MARNE

Le comptable assignataire est Monsieur le Trésorier Principal de la trésorerie de CHELLES SECTEUR LOCAL 44 boulevard Chilpéric – 77505 CHELLES CEDEX.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Le responsable pédagogique du séjour s'engage à organiser une réunion de présentation de son projet aux parents des élèves participants au séjour, en présence d'un représentant du Maire qui en assurera conjointement l'animation.

Pour cela il devra prendre contact avec la Direction des Rythmes de l'Enfant.

ARTICLE 7 : AUTRES ENGAGEMENTS

La coopérative scolaire OCCE 77, sollicitant une subvention, s'engage à souscrire le contrat d'engagement républicain en application de la loi 2021-1109 du 24 août 2021 (ayant inséré cette obligation de souscription de ce contrat dans la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations). Sans la conclusion de ce contrat d'engagement, la coopérative scolaire OCCE 77 ne pourra percevoir ladite subvention. Par ce contrat, la coopérative scolaire OCCE 77 s'engage notamment à :

- respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République (article 2 de la Constitution) ;
- ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Ces obligations, au nombre de sept, sont détaillées dans le contrat d'engagement républicain annexé à la présente convention.

ARTICLE 8 : SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2425 sans l'accord de la Ville, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'école et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville en informe la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2425 par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aussi, en cas de manquement aux engagements prévus par le contrat d'engagement républicain, la subvention peut être retirée à tout moment par la Ville. Ce retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui reste à courir à la date du manquement.

La décision de retrait enjoint à la coopérative scolaire OCCE 77 de lui restituer la somme correspondante dans un délai ne pouvant excéder six mois à compter de la décision de retrait

ARTICLE 9 : EVALUATION

La coopérative scolaire OCCE 77 n° 2425 s'engage à fournir à l'issue de l'année scolaire un bilan de chaque séjour avec nuitées ou sans nuitées.

ARTICLE 10 : CONTROLE

Le mandataire de la coopérative s'engage à fournir les justificatifs afférents au projet pédagogique :

- au Maire, sur simple demande,
- aux vérificateurs aux comptes avant l'envoi du Compte Rendu Statutaire à l'OCCE 77, sur simple demande,

Le mandataire de la coopérative s'engage à faire figurer les subventions reçues sur le Compte Rendu Statutaire annuel de l'OCCE 77, avant présentation au Commissaire aux Comptes.

ARTICLE 11 : AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant signé par la Ville et la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2425. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'un courrier précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle apporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par courrier.

ARTICLE 12 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse

ARTICLE 13 : LITIGE

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Melun, après épuisement des voies amiables (conciliation, médiation...).

Fait en un exemplaire à Lagny-Sur-Marne, le 8 décembre 2022.

Le Maire,

Le Président de l'OCCE 77,

Jean-Paul MICHEL

Nicolas JORDAN



Projet pédagogique

Classe de découverte

« *Savoir rouler à vélo, EDD* »

à Argueil (76), Normandie.



Séjour du lundi 5 au vendredi 9 juin 2022
Mme Moncorgé Alexandra / Mme Chandard Gwenaëlle / Mme Ibarra Hélène

Ecole élémentaire les Heurteaux
18 rue de la Grange du Bois
77400 Lagny sur Marne
Tel : 01 60 07 73 10
ce.0770440k@ac-creteil.fr

I Introduction

L'école est le lieu d'acquisition des savoirs. Elle est ouverte sur le monde qui l'entoure. C'est pourquoi les enseignant.e.s organisent des activités à l'extérieur de l'école. Les sorties scolaires contribuent à donner du sens aux apprentissages en favorisant le contact direct avec l'environnement naturel ou culturel, avec des acteurs dans leur milieu de travail. (...) Les supports documentaires, papier ou multimédia aussi précieux soient-ils, ne suscitent ni la même émotion, ni les mêmes découvertes. Les sorties concourent ainsi à faire évoluer les représentations des apprentissages scolaires en les confrontant avec la réalité. (BO du 23/09/99)

Enseignantes à l'école les Heurteaux, nous souhaiterions emmener en classe découverte nos élèves de CM1/CM2 (61 élèves).

L'école est située en milieu urbain et certains enfants n'ont pas la chance de sortir de leur quotidien.

Le séjour se déroulerait en Seine-Maritime, à Argueil (76 780)
La société organisatrice est l'Odcvl, comptoir de projets éducatifs.

Les élèves partiront du 05 au 09 juin 2022 en car :
ALLER : 1 car RETOUR : 1 car

Le séjour comprend :

- Des ateliers sur le thème du développement durable, du recyclage, de la nature.
- La découverte de la mini-ferme du centre avec un intervenant spécialisé, apprentissage et soin des animaux.
- Des activités de coopération : sport collectif / orientation
- Une initiation au tir à l'arc
- La validation du bloc 3 du savoir rouler à vélo

« Le Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Le 9 janvier 2018, le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR), présidé par le Premier ministre, a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ».

L'opération « Savoir Rouler à Vélo » permet de porter cette mesure qui vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège. Cette mesure a été reprise dans le cadre du Plan Vélo lancé le vendredi 14 septembre 2018.

Le "Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de :

- Devenir autonome à vélo,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- Se déplacer de manière écologique et économique

II Objectifs du séjour :

Les objectifs principaux au cours de cette classe découverte sont :

- Mettre l'enfant en situation de découverte en lui offrant un cadre de vie différent du sien.
- Permettre une utilisation active de la langue française dans des situations de vie quotidienne, de découverte et sportives, et d'enrichir son vocabulaire.
- Permettre à l'enfant de découvrir les paysages de campagne dans un cadre privilégié (les bocages normands) et de les comparer à ceux du milieu urbain où il vit habituellement.
- Permettre de découvrir la nature, et, en prenant conscience de sa fragilité, apprendre à la respecter, la protéger, et l'aimer, et de devenir un écocitoyen responsable.
- Pour beaucoup, permettre de découvrir la vie en complète collectivité et le respect de l'autre, le respect de soi-même, les règles d'hygiène et de vie commune qui l'impliquent.
- La vie en groupe, les nécessaires interactions enfant-enfant et enfant-maître peuvent déboucher sur une amélioration du comportement des enfants les plus instables dans la classe, une meilleure écoute de l'autre, donc un réel éveil intellectuel.
- La séparation physique avec le milieu familial (protecteur ou difficile), doit influencer de façon bénéfique sur l'enfant et l'amener à assumer des responsabilités dans les tâches de la vie quotidienne et dans son organisation matérielle. Il sera amené à une autonomie à l'égard de l'adulte.
- L'acquisition ou le perfectionnement de méthodes de travail (observation, description, analyse et synthèse, prises de notes, représentation graphique...);

- Savoir se situer dans un nouvel espace, approcher une faune et une flore méconnue.
- Permettre aux élèves en difficulté scolaire de prendre confiance en eux et de se sentir en situation de réussite.
- Apprendre à travailler en équipe, prendre des responsabilités, élargir et affûter leur esprit critique face aux différents médias.
- Améliorer les compétences langagières et l'aisance dans la prise de parole.
- Participer à un travail de réflexion et de création commun.
- Apporter une culture commune et faire de nos élèves des futurs citoyens éclairés.

III - Les effets attendus :

- ⇒ Que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe classe.
- ⇒ Que le désir d'apprendre et de connaître se développe chez les enfants en difficultés.
- ⇒ Que chaque enfant améliore la maîtrise de soi à l'oral, qu'il prenne confiance.
- ⇒ Qu'il progresse dans ses productions écrites.
- ⇒ Qu'il participe de façon plus motivée et spontanée.
- ⇒ Qu'il réinvestisse les attitudes et méthodes de travail en classe.
- ⇒ Devenir des citoyens responsables et ouverts sur le monde.
- ⇒ Dépasser des clichés et des stéréotypes.

IV Modalités

Vous trouverez en pages suivantes l'emploi du temps de la semaine avec les horaires et les différentes activités proposées (emploi du temps type modifiable).

Les parents ont été prévenus du projet lors de la réunion de rentrée du jeudi 8 septembre et il sera à l'ordre du jour du 1^{er} conseil d'école du 8 novembre.

Une réunion d'information aura lieu en période 2.

V Les prolongements et l'évaluation

Les prolongements de la classe de découverte sont d'une richesse considérable. Le vécu du séjour, y compris dans les domaines relationnels et comportemental resurgit dans les mois qui suivent pour servir de référence et pour susciter de nouvelles recherches.

La démarche pédagogique adoptée pendant le séjour sera mise en application en classe après le séjour.

Pour cela, on utilisera les documents étudiés pendant le séjour, les comptes rendus des activités et l'analyse des photos.

Le séjour permettra aussi de mettre en avant les différents moments variés vécus ensemble entre les enseignants et les élèves lors des réexploitations des différents supports en classe et qui favorisera l'enrichissement de tous lors de travaux en lien avec les programmes de l'école.

Les futurs élèves de 6^{ème} seront autonomes et capables de se rendre au collège à vélo en sécurité.

L'évaluation se fera sur :

Les compétences transversales :

L'élève est capable de :

- Rechercher des informations à partir de sources variées.
- D'exercer des responsabilités dans son groupe (sa chambre).
- D'organiser sa vie matérielle et son travail (autonomie).
- D'analyser et de synthétiser et d'exposer avec soin les informations.

Les compétences en Français :

L'élève est capable :

- De rédiger un compte-rendu.
- Effectuer les recherches documentaires.
- Rédiger un journal de bord en utilisant le traitement de texte (amélioration des brouillons, mise en page, insertion de photos...).
- De présenter oralement les thèmes du séjour aux autres classes de l'école.
- De participer à la réalisation de panneaux d'affichage dans un lieu passant de l'école, relatant, d'une part, les aspects de la vie collective (organisation-repas-responsabilités-emplois du temps) et d'autre part, l'aspect pédagogique (notre travail en lien avec les activités du séjour).

La rédaction de textes fait l'objet d'un apprentissage régulier et progressif. Les élèves apprennent à narrer des faits réels, à décrire, à expliquer une démarche, à justifier une réponse, à inventer des histoires, à résumer des récits en respectant des consignes de composition et de rédaction.

Les compétences en Mathématiques :

L'élève est capable de :

- Résoudre des problèmes de la vie quotidienne.

- Utiliser un langage scientifique.

Les compétences en Géographie :

L'élève est capable de :

- Localiser précisément sur une carte de France le centre d'accueil, son département et sa région.
- D'identifier quelques éléments principaux de la faune et de la flore de la campagne. Décrire le milieu environnant et le comparer au milieu habituel.
- Repérer l'itinéraire pour aller au centre.

Les compétences en EDD :

- Respecter les lieux de vie, les sites fréquentés et s'en sentir responsables collectivement.
- Préserver les ressources et construire des cadres de vie agréables pour les générations futures.
- Apprendre à gérer sa consommation.

Les compétences en EPS :

- Validation du bloc 3 du SRAV.

D'une façon générale, l'EPS permet à tous les élèves, filles et garçons ensemble et à égalité, étant éloignés de la pratique physique et sportive, de :

- Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps
- S'approprier des méthodes et des outils par la pratique physique et sportive
- Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités
- Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière
- S'approprier une culture physique sportive et artistique

LA PRATIQUE DU VELO S'INSCRIT DANS 2 DES 4 CHAMPS D'APPRENTISSAGE COMPLEMENTAIRES SPECIFIQUES DE L'EPS

« Adapter ses déplacements à des environnements variés » et, de façon secondaire, « Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée » sont les champs de compétences couverts par la pratique du vélo. Il en résulte une présentation générale suivante de l'activité « pratique du vélo » :

- Réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans un environnement urbain.
- Connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à cet environnement.
- Compétences travaillées pendant le cycle
- Conduire un déplacement sans appréhension et en toute sécurité.
- Adapter son déplacement aux contraintes de la circulation sur chaussée.
- Gérer son effort pour pouvoir arriver à destination
- Repères de progressivité : être capable de réaliser en autonomie et en sécurité pour soi et les autres un parcours en vélo en ville, sur la chaussée

PROGRAMME DETAILLÉ DU SEJOUR « SAVOIR ROULER A VELO Passage Bloc 3»

5 jours – 2^{ème} version

Séjour prévu du 5 au 9 juin 2023

Au Centre Odcvl Le Manoir d'Argueil à ARGUEIL

3 enseignants et 3 accompagnants accueillis en gratuité totale,

3 animateurs professionnels Odcvl



61 élèves – CM1/CM2

1 ^{er} Jour	<p>Départ de l'école Voyage aller</p> <p>Arrivée au Centre Odcvl à 10h Le Manoir d'Argueil</p> <p>JEU « LE MANOIR DES ENIGMES »</p> <p>Jeu d'énigmes à la découverte des ancêtres du manoir avec livret support</p> <p>Accueil – Installation</p>	<p>Repas</p> <p>Au</p> <p>Centre</p>	<p>LES OISEAUX DU DOMAINE (L'Observation)</p> <p>Observation et reconnaissances des oiseaux. Apprentissage de l'utilisation des jumelles,</p> <p>Rappels SRAV : Bloc 1 et 2 Savoir Pédaler et savoir circuler</p> <p>Je maîtrise les fondamentaux du Vélo. Jeux et initiation à la pratique des fondamentaux du Vélo et panneaux du code de la route.</p> <p>Par groupe de 12 enfants Encadré par un intervenant BPJEPS APT</p>	<p>VEILLEE CALME</p>
2 ^{ème} Jour	<p>LES PETITES BÊTES DU MANOIR</p> <p>Découverte des Arthropodes (vers, insectes, arachnides,...) du Domaine. Observation, prélèvement et identification des espèces trouvées</p>	<p>Repas</p> <p>Au</p> <p>Centre</p>	<p>BLOC 3 : Savoir Rouler à vélo partie 1 Je circule en situation réelle. Pratique du vélo sur la voie publique pour savoir rouler en autonomie en situation réelle.</p> <p>Par groupe de 12 enfants Encadré par un intervenant BPJEPS APT</p> <p>RALLYE PHOTO Découverte du village d'Argueil à travers un Rallye photo</p>	<p>DEFIS FOUS</p>
3 ^{ème} Jour	<p>FERME PEDAGOGIQUE</p> <p>Soins aux animaux de la ferme : nourrissage, brossage,... Encadré par un animateur spécialisé</p>	<p>Repas</p> <p>Au</p> <p>Centre</p>	<p>ORIENTATION – JEU COOPÉRATIF</p> <p>Jeu d'orientation dans le domaine par petits groupes coopératifs avec lecture de plan et livrets</p> <p>BLOC 3 : partie 2 Savoir Rouler à Vélo Je circule en situation réelle. Pratique du vélo sur la voie publique pour savoir rouler en autonomie en situation réelle.</p> <p>Par groupe de 12 enfants Encadré par un intervenant BPJEPS APT</p>	<p>SOIREE NORMANDE</p>
4 ^{ème} Jour	<p>A L'OMBRE DES FEUILLUS</p> <p>Découverte et détermination des arbres du Domaine. Par petits groupes avec support pédagogique</p>	<p>Repas</p> <p>Au</p> <p>Centre</p>	<p>HÔTEL A INSECTES Sensibiliser les enfants à la protection des insectes et fabrication d'un hôtel pour l'école.</p> <p>FABRICATION « BRICO RECUP » BATEAUX Fabriquer et faire naviguer sur la roulé des bateaux en matériaux recyclés</p>	<p>BOUM</p>
5 ^{ème} Jour	<p>TIR A L'ARC</p> <p>Initiation à la pratique du Tir à l'arc Encadré par un intervenant BPJEPS APT</p> <p>LES SENS DE LA NATURE</p> <p>Jeux de découverte de la Nature au travers de ses propres sens.</p>	<p>Repas</p> <p>Au</p> <p>Centre</p>	<p>REMISE DES DIPLOMES SRAV Bilan - Rangement</p> <p>Départ du Centre après le déjeuner vers 14h30</p> <p>Voyage retour à l'école</p>	<p>/</p>

IV Exploitation

Domaine 1 : Les langages pour penser et communiquer

- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques, informatiques.
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps.

	Avant le séjour	Pendant le séjour	Après le séjour
<p style="text-align: center;">Les actions menées avec le groupe classe</p> <p>Pratiquer le langage oral : Les élèves sont amenés à utiliser un vocabulaire adapté, spécifique pour décrire les actions réalisées par un camarade et eux-mêmes, pour organiser leur activité ou celle d'un camarade et pour exprimer les émotions ressenties. Ils développent aussi des compétences de communication en pratiquant un langage dans un genre codifié (par exemple, restituer une observation faite à partir de critères précis face à un collectif ou un individu) Présentations orales par les élèves sur les différents thèmes : travail en groupes sous formes d'exposés : diaporamas. Cela permettra aux élèves de réfléchir sur le fonctionnement de la langue, comprendre les régularités et assurer les principaux accords orthographiques. Lectures orales, silencieuses, en réseau sur le thème du savoir rouler. Lire différents types d'écrits sur les sujets abordés en classe découverte.</p>	<p>Communiquer avec les familles grâce à l'Ent. Par petits groupes, ils pourront devenir les rédacteurs du message quotidien, cela leur permettra d'exploiter les ressources de la langue et de réfléchir au système linguistique. A travers toutes les activités proposées, les élèves, de manière transversale, utiliseront le langage pour penser et communiquer. Nous varierons les modalités et les mises en œuvre : à l'oral, à l'écrit, comprendre des énoncés oraux lors des ateliers. Les ateliers scientifiques, de fabrication, contribueront à l'acquisition des langages scientifiques. Julien Marchois sera également un élément moteur de part son expérience et ses grandes compétences en sciences-physiques. Rédaction du courrier de remerciement à l'IEN et à la municipalité. En EPS, en équipe, les élèves s'exprimeront en utilisant des codes non verbaux, gestuels et corporels originaux.</p>	<p>De manière transversale toujours, les compétences de ce domaine du socle se trouveront dans les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'exposés dans le but de transmettre les connaissances et les savoirs au cycle 2 : - sous la forme d'affiches - sous la forme d'un diaporama <p>-Rédaction d'un journal de bord, retraçant ce qui a été fait chaque jour, de manière informative dans un premier temps puis avec un regard plus aiguisé sur le ressenti, les émotions rencontrées, « j'ai aimé », « je n'ai pas aimé » et argumenter ses choix. Utilisation de connecteurs, mise en forme du texte. Introduction, développement, conclusion.</p>	

Domaine 2: Des méthodes et des outils pour apprendre

- Se constituer des outils de travail personnel et mettre en place des stratégies pour comprendre et apprendre.
- Coopérer et réaliser des projets
- Rechercher et trier l'information et s'initier aux langages des médias
- Mobiliser des outils numériques pour apprendre, échanger, communiquer.

	Avant le séjour	Pendant le séjour	Après le séjour
<p>Les actions menées avec le groupe classe</p>	<p>En articulant le concret et l'abstrait, les activités physiques et sportives donnent du sens à des notions mathématiques (échelle, distance...).</p> <p>Les élèves peuvent aussi utiliser différents modes de représentation (chiffres, graphiques, tableaux) pour rendre compte des performances réalisées, de leur évolution et les comparer (exemples : graphique pour rendre compte de l'évolution de ses performances au cours du cycle, tableau ou graphique pour comparer les performances de plusieurs élèves, la notion de rapport de développement à vélo, etc.)</p> <p>Activités de repérage ou de déplacement (sur un plan, une carte) travaillées en mathématiques et en géographie.</p> <p>Résoudre des problèmes mathématiques en utilisant des données liées à la classe découverte. (par exemple : calculer la durée du trajet, calculer la distance. Varier les énoncés en apportant du sens et des méthodes.)</p> <p>Aborder la monnaie, l'euro, s'entraîner à rendre la monnaie, mettre en place des ateliers d'échanges entre pairs.</p> <p>Chercher les données utiles pour résoudre les problèmes en allant sur internet pour trouver l'itinéraire, manipuler la carte, la ville de départ, la ville d'arrivée.</p>	<p>Mettre en pratique les éléments théoriques que les élèves auront trouvés dans l'univers numérique avant le séjour.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fabrication d'un hôtel à insectes - Découverte des Arthropodes <p>Mettre en pratique les éléments théoriques que les élèves auront appris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BLOC 1, 2 et 3 du SRAV - Course d'orientation - Rallye photos - Tir à l'arc 	<p>- Créer des panneaux d'affichages, sous forme d'exposés ou des diaporamas pour présenter ce qui a été réalisé aux autres élèves de l'école et aux familles lors de la restitution du vendredi 16 juin.</p>

Domaine 3 : La formation de la personne et du citoyen

- Maîtriser l'expression de sa sensibilité et de ses opinions, respecter celle des autres
- comprendre la règle et le droit.
- Exercer son esprit critique, faire preuve de réflexion et de discernement

	Avant le séjour	Pendant le séjour	Après le séjour
<p>Les actions menées avec le groupe classe</p>	<p>Refuser les discriminations, regarder avec bienveillance la prestation de ses camarades.</p> <p>Développer de l'empathie, exprimer et reconnaître les émotions, reconnaître et accepter les différences et participer à l'organisation de rencontres sportives.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une charte des règles de vie. - Développer l'esprit critique, construire des critères de jugement : étudier des œuvres, exprimer ses émotions, ses goûts <p>SPORT COLLECTIF : initiation à la pratique d'un sport collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître et respecter les règles. - Respect ses adversaires et les arbitres. <p>Accepter le résultat d'un match.</p>	<p>- Sensibiliser les élèves à des valeurs sociales et civiques par la vie en collectivité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recueillir des traces écrites lors des activités. - Respecter les autres et leurs avis, savoir écouter - Accomplir sa tâche selon les règles établies en groupe. - Pouvoir s'affirmer de manière constructive. - Communiquer et travailler en équipe 	<p>-Poursuivre le travail sur le respect, la communication entre pairs, l'échange, la confiance en soi.</p> <p>-Participer aux tournois de fin d'année (rugby, hand)</p>

Domaine 4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques

- Mener une démarche scientifique ou technologique, résoudre des problèmes simples.

- Mettre en pratique des comportements simples, respectueux des autres, de l'environnement, de sa santé.

	Avant le séjour	Pendant le séjour	Après le séjour
<p>Les actions menées avec le groupe classe</p>	<p>En lien avec l'enseignement des sciences, l'éducation physique et sportive participe à l'éducation à la santé (besoins en énergie, fonctionnement des muscles et des articulations...) et à la sécurité (connaissance des gestes de premiers secours, des règles élémentaires de sécurité routière...).</p> <p>Sensibilisation de la notion de tri de déchets, de recyclage, d'éco-quartier.</p> <p>Visite du Sietrem, ateliers au Moulin Russon, spectacle vivant avec EDD pour thématique.</p> <p>Interventions de l'infirmière, Mme Fauchery sur les bons gestes à adopter à la maison en terme d'hygiène, de repas, de sommeil.</p>	<p>Grâce à ces ateliers, en sciences et technologie, les élèves vont être amenés à se poser des questionnements et à devoir en chercher les réponses.</p> <p>Mise en œuvre d'une démarche d'investigation, établir les relations de cause à effet et utiliser différentes ressources. Utilisation des connaissances personnelles ou étudiées avant le séjour et des savoirs -faire scientifiques et technologique pour concevoir et pour produire. Ces ateliers vont permettre aux élèves de coopérer, de favoriser le travail en groupe et réaliser des projets, d'adopter des démarches scientifiques, d'émettre des hypothèses, de faire des expériences.</p> <p>Ces ateliers seront également un tremplin pour sensibiliser les élèves au développement durable, comprendre l'impératif d'un développement durable de l'habitation humaine de la Terre.</p> <p>Manger des repas équilibrés, mettre en œuvre les règles d'hygiène, comprendre l'importance du sommeil : adopter un comportement responsable face à sa santé.</p>	<p>Poursuivre le travail sur le développement durable.</p> <p>Envisager de labelliser l'école.</p> <p>Mener des actions concrètes : randonnée dans Lagny sur Marne tout en menant une opération nettoyage.</p>

Domaine 5 : Les représentations du monde et l'activité humaine

- Situer et se situer dans le temps et l'espace.
- Analyser et comprendre les organisations humaines et les représentations du monde
- Raisonner, élaborer, imaginer, produire

	Avant le séjour	Pendant le séjour	Après le séjour
Les actions menées avec le groupe classe	<p>Géographie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situation du centre d'accueil. - Etude de cartes. - Repérage du trajet. - Caractéristiques de la Seine-Maritime - Différences avec le milieu urbain. - Le relief et le climat de la France. 	<p>Observation de la nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Les petites bêtes du manoir » : découverte des Arthropodes du domaine (prélèvement et identification des espèces trouvées). - « A l'ombre des feuillus », découverte et détermination des arbres du domaine. - Décrire le milieu environnant et le comparer avec le milieu habituel (milieu rural / milieu urbain) : - JEU COOPERATIF : ORIENTATION : jeu d'orientation avec un plan pour se repérer. - Rallye Photo 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des panneaux d'affichages, sous forme d'exposés ou des diaporamas pour présenter ce qui a été réalisé aux autres élèves de l'école et aux familles lors de la restitution du vendredi 16 juin.



FICHE OFFRE

À Épinal, le vendredi 9 septembre 2022

Ecole Primaire les Heurteaux
18 RUE DE LA GRANGE DU BOIS
77400 LAGNY-SUR-MARNE

Devis 220707-27864-2
Programme construit par : **Mathilde EDOUARD**

Effectifs prévisionnels : **61** Accompagnateurs : **6** Effectif total : **67**
Séjour encadré par **3** animateur(s)

Descriptif du séjour : Centre : Le Manoir d'Argueil - Argueil du **lundi 05 juin 2023** - Déjeuner au **vendredi 09 juin 2023** - Déjeuner
Type de projet : **Activités Sportives**

PRESTATIONS PAR PERSONNE

Désignation	Montant TTC
Séjour clés en main, hors transport aller-retour 04-11 ans	325,00 €

comptoirs

Odcvl siège
03 29 82 31 74
région parisienne
01 58 61 34 05
région nord-est
03 29 82 31 74
région ouest
02 98 74 05 26
région sud
04 68 45 79 64
région sud-est
04 92 46 53 82

PRIX HORS OPTIONS

Tranche d'âge	PU TTC	Effectif	Montant TTC
04-11 ans	325,00 €	61	19 825,00 €

Total hors options : 19 825,00 €

TRANSPORT

Lieu de rendez-vous	PU TTC	Effectif	Nombre	Montant TTC
<input type="checkbox"/> Car Transport Car A/R	2 500,00 €	1	1	2 500,00 €

Total options comprises : 22 325,00 €

Remarque : le montant de votre devis est exprimé en TTC, la SCIC Odcvl étant assujettie à la TVA.

Le tarif du séjour "clés en main" comprend :

l'ensemble des prestations du programme "Savoir rouler Bloc 3" – version 2 proposé, et ce hors transport Aller et Retour
l'encadrement par 3 animateurs Odcvl professionnels
3 enseignants sont accueillis en gratuité totale et 3 accompagnateurs en pension complète sur le centre, soit 6 adultes au total.

IMPORTANT : Serez-vous le signataire de la convention contractuelle ultérieure ? Oui Non

Si « Non », merci de nous indiquer le nom et/ou entité morale du signataire, accompagné des coordonnées postales et mails :

.....
.....

Devis valable jusqu'au **18/07/2022**

Le client

Odcvl - Comptoir de projets éducatifs

Gwenaëlle CHANDARD

Julien MARCHOIS

Réf : 2022/2023

LAGNY

s u r M a r n e

CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT ORGANISEES PAR LES ECOLES ELEMENTAIRES DE LA VILLE

La présente convention est conclue entre :

D'une part,

La Ville de LAGNY-SUR-MARNE, représentée par Monsieur le Maire Jean-Paul MICHEL, désignée sous le terme « la Ville » agissant en vertu de la délibération n°18 du 30 novembre 2021,

Et d'autre part :

La Coopérative scolaire OCCE 77 n° 2495 de l'école élémentaire PAUL BERT, représentée par Monsieur Nicolas JORDAN, Président de l'Association départementale,

Désignée sous le terme coopérative scolaire OCCE 77 n° 2495.

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Considérant que ce projet initié par la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2495 s'inscrit dans l'intérêt public local,

Considérant que le projet pédagogique, annexé au présent contrat participe à la politique que la Ville souhaite développer.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2495 s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, son projet pédagogique, annexé à la présente convention.

La Ville n'attend aucune contrepartie directe ou indirecte de cette contribution.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter de sa notification pour se terminer au **7 juillet 2023**.

ARTICLE 3 : DETERMINATION DU COUT DE L'ACTION

L'école a estimé un coût de son action.

Sorties scolaires avec nuitées

Ecole	Type	Classes	Nombre d'élèves	Dates	Lieu	Montant du séjour	Montant du transport	Montant total
Paul Bert	Sciences EPS	3 CM1-CM2	86	6 au 10 mars 2023 4 nuitées	TALMONT SAINT HILAIRE (85)	23 836,80 €	10 458.20 €	34 295 €

Sorties scolaires sans nuitées

Sans objet.

ARTICLE 4 : CONDITION DE DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

La Ville contribue financièrement selon les modalités suivantes :

- 80% du coût total du séjour avec nuitées, payé en fonction du nombre d'élèves présents, soit la somme déterminée maximum de **27 436 €**.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Le versement s'effectue sur présentation des services faits :

- **Pour la sortie sans nuitées** : présentation des justificatifs à savoir la facture du séjour à l'issu de ce dernier,

La contribution financière sera créditée au compte de la Coopérative Scolaire OCCE n° 2495 selon les procédures comptables.

L'ordonnateur de la dépense est Monsieur le Maire de LAGNY-SUR-MARNE

Le comptable assignataire est Monsieur le Trésorier Principal de la trésorerie de CHELLES SECTEUR LOCAL 44 BD CHILPERIC – 77505 CHELLES CEDEX.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Le responsable pédagogique du séjour s'engage à organiser une réunion de présentation de son projet aux parents des élèves participants au séjour, en présence d'un représentant du Maire qui en assurera conjointement l'animation.

Pour cela il devra prendre contact avec la Direction des Rythmes de l'Enfant.

ARTICLE 7 : AUTRES ENGAGEMENTS

La coopérative scolaire OCCE 77, sollicitant une subvention, s'engage à souscrire le contrat d'engagement républicain en application de la loi 2021-1109 du 24 août 2021 (ayant inséré cette obligation de souscription de ce contrat dans la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations). Sans la conclusion de ce contrat d'engagement, la coopérative scolaire OCCE 77 ne pourra percevoir ladite subvention. Par ce contrat, la coopérative scolaire OCCE 77 s'engage notamment à :

- respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République (article 2 de la Constitution) ;
- ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Ces obligations, au nombre de sept, sont détaillées dans le contrat d'engagement républicain annexé à la présente convention.

ARTICLE 8 : SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2495 sans l'accord de la Ville, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'école et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville en informe la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2495 par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aussi, en cas de manquement aux engagements prévus par le contrat d'engagement républicain, la subvention peut être retirée à tout moment par la Ville. Ce retrait porte sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui reste à courir à la date du manquement.

La décision de retrait enjoint à la coopérative scolaire OCCE 77 de lui restituer la somme correspondante dans un délai ne pouvant excéder six mois à compter de la décision de retrait

ARTICLE 9 : EVALUATION

La coopérative scolaire OCCE 77 n° 2495 s'engage à fournir à l'issue de l'année scolaire un bilan de chaque séjour avec nuitées ou sans nuitées.

ARTICLE 10 : CONTROLE

Le mandataire de la coopérative s'engage à fournir les justificatifs afférents au projet pédagogique :

- au Maire, sur simple demande,

- aux vérificateurs aux comptes avant l'envoi du Compte Rendu Statutaire à l'OCCE 77, sur simple demande,

Le mandataire de la coopérative s'engage à faire figurer les subventions reçues sur le Compte Rendu Statutaire annuel de l'OCCE 77, avant présentation au Commissaire aux Comptes.

ARTICLE 11 : AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant signé par la Ville et la coopérative scolaire OCCE 77 n° 2495. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'un courrier précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle apporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par courrier.

ARTICLE 12 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse

ARTICLE 13 : LITIGE

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Melun, après épuisement des voies amiables (conciliation, médiation...).

Fait en un exemplaire à Lagny-Sur-Marne, le 8 décembre 2022

Le Maire,

Le Président de l'OCCE 77,

Jean-Paul MICHEL

Nicolas JORDAN

PROJET DE SORTIE AVEC NUITEES

Ecole élémentaire Paul Bert – Lagny-sur-Marne

CM1/CM2

PROJET PEDAGOGIQUE

Classes :

CM2 : Mme RACAUD, 29 élèves

CM1/CM2 : Madame MORIZET, 24 élèves

CM1 : Monsieur HERBIN, 27 élèves

+ CM1 : Monsieur VITTEMAN, 6 élèves (classe de CE2/CM1)

soit 86 élèves (tous les élèves de CM1 et de CM2 de l'école sont concernés par le projet)

9 adultes accompagnateurs (dont 3 enseignants) + encadrement spécifique par moniteur Diplômé d'Etat pour la voile et 2 chauffeurs de bus pour les trajets

Lieu du séjour:

Centre agréé Le Porteau, Talmont-Saint-Hilaire, Vendée.

Dates :

Séjour de 5 jours et 4 nuits. Départ le 6 mars 2023 - retour le 10 mars 2023

Le Projet de Classe-Découverte

L'équipe pédagogique du cycle 3 de l'école est attachée à l'idée de permettre aux élèves de partager un séjour en collectivité, en particulier après les contraintes qu'ils ont subies pendant et depuis la crise sanitaire.

Ce projet se conjugue avec l'idée de faire découvrir le milieu marin, que certains élèves de l'école n'ont pas encore eu la possibilité de découvrir. L'étude de sa biodiversité du point de vue écologique et scientifique nous semble prioritaire dans le contexte environnemental actuel et dans un objectif d'éducation au développement durable, conformément à notre projet d'école.

Nous avons également souhaité faire découvrir un sport nautique à nos élèves, car ce type de pratique n'est pas forcément accessible à tous et permet un réinvestissement de l'activité aquatique menée en période 1 pour les CM1/CM2 et CM2 (8 séances de natation).

Le choix du lieu de séjour s'est opéré en fonction de ces critères pédagogiques, mais aussi de critères géographiques. Le centre retenu, agréé par l'Education Nationale, correspond dans son projet d'accueil à nos critères.

Domaines du Socle Commun de Compétences, de Connaissances et de Culture.

Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer

Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

L'élève parle, communique, argumente à l'oral de façon claire et organisée ; il adapte son niveau de langue et son discours à la situation, il écoute et prend en compte ses interlocuteurs. L'élève s'exprime à l'écrit pour raconter, décrire, expliquer ou argumenter de façon claire et organisée. Lorsque c'est nécessaire, il reprend ses écrits pour rechercher la formulation qui convient le mieux et préciser ses intentions et sa pensée. Il utilise à bon escient les principales règles grammaticales et orthographiques. Il emploie à l'écrit comme à l'oral un vocabulaire juste et précis.

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques

L'élève lit des plans, se repère sur des cartes. Il produit et utilise des représentations d'objets, d'expériences, de phénomènes naturels tels que schémas, croquis. Il interprète, commente, produit des tableaux organisant des données de natures diverses.

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

Il s'exprime par des activités, physiques, sportives impliquant le corps. Il apprend ainsi le contrôle et la maîtrise de soi. Il développe sa motricité, adapte sa motricité à des situations variées, acquiert des techniques spécifiques pour améliorer son efficacité et mobilise différentes ressources (physiologique, biomécanique, psychologique, émotionnelle) pour agir de manière efficiente.

Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre

Organisation du travail personnel

L'élève se projette dans le temps, anticipe, planifie ses tâches. Il gère les étapes d'une production, écrite ou non, mémorise ce qui doit l'être. Il met en œuvre les capacités essentielles que sont l'attention, la mémorisation, la mobilisation de ressources, la concentration, l'aptitude à l'échange et au questionnement, le respect des consignes, la gestion de l'effort. L'élève sait se constituer des outils personnels grâce à des écrits de travail, y compris numériques : notamment prise de notes, brouillons, fiches, lexiques, nomenclatures, cartes mentales, plans, croquis, dont il peut se servir pour s'entraîner, réviser, mémoriser. Il apprend par l'action, l'observation, l'analyse de son activité et de celle des autres.

Coopération et réalisation de projets

L'élève travaille en équipe, partage des tâches. Il apprend à gérer un projet, qu'il soit individuel ou collectif. Il en planifie les tâches, en fixe les étapes et évalue l'atteinte des objectifs. L'utilisation des outils numériques contribue à ces modalités d'organisation, d'échange et de collaboration.

Médias, démarches de recherche et de traitement de l'information

L'élève sait utiliser de façon réfléchie des outils de recherche, notamment sur Internet. Il apprend à confronter différentes sources et à évaluer la validité des contenus. Il sait traiter les informations collectées, les organiser, les mémoriser sous des formats appropriés et les mettre en forme. Il les met en relation pour construire ses connaissances.

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

La règle et le droit

L'élève comprend et respecte les règles communes, notamment les règles de civilité qui autorisent et contraignent à la fois et qui engagent l'ensemble de la communauté éducative. Il participe à la définition de ces règles dans le cadre adéquat

Réflexion et discernement

L'élève est attentif à la portée de ses paroles et à la responsabilité de ses actes.

L'élève vérifie la validité d'une information et distingue ce qui est objectif et ce qui est subjectif. Il apprend à justifier ses choix et à confronter ses propres jugements avec ceux des autres. Il distingue son intérêt particulier de l'intérêt général.

Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative

L'élève coopère et fait preuve de responsabilité vis-à-vis d'autrui, notamment dans un équipage nautique pour la pratique de la voile. Il respecte les engagements pris envers lui-même et envers les autres, il comprend l'importance du respect des contrats dans la vie civile. Il comprend en outre l'importance de s'impliquer dans la vie scolaire (projets collectifs), de s'engager aux côtés des autres dans les différents aspects de la vie collective et de l'environnement. L'élève sait prendre des initiatives, entreprendre et mettre en œuvre des projets. Il assure sa sécurité et celle d'autrui dans des situations et des environnements variés.

Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques

Démarches scientifiques

L'élève résout des problèmes impliquant des grandeurs variées (physiques, économiques...).

Responsabilités individuelles et collectives

L'élève connaît l'importance d'un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement (y compris pendant ses activités physiques et sportives nautiques) et comprend ses responsabilités individuelle et collective. Il prend conscience de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement, de ses conséquences sanitaires et de la nécessité de préserver les ressources naturelles et la diversité des espèces. Il prend conscience de la nécessité d'un développement plus juste et plus attentif à ce qui est laissé aux générations futures. Il connaît et applique les principes d'une bonne hygiène de vie et adapter l'intensité de son engagement physique à ses possibilités pour ne pas se mettre en danger.

Pour atteindre les objectifs de connaissances et de compétences de ce domaine, l'élève mobilise des connaissances sur les caractéristiques et l'unité du monde vivant, l'évolution et la diversité des espèces

Domaine 5 : les représentations du monde et l'activité humaine

L'espace et le temps

L'élève identifie les problématiques mondiales concernant l'environnement, le climat. L'élève se repère dans l'espace à différentes échelles. Il sait situer un lieu ou un ensemble géographique en utilisant des cartes.

Organisations et représentations du monde

L'élève lit des paysages, identifiant ce qu'ils révèlent des atouts et des contraintes du milieu ainsi que de l'activité humaine, passée et présente. Il établit des liens entre l'espace et l'organisation des sociétés.

Invention, élaboration, production

L'élève connaît les contraintes et les libertés qui s'exercent dans le cadre des activités physiques et sportives collectives. Il sait en tirer parti et gère son activité physique pour l'améliorer, progresser et se perfectionner. Il cherche et utilise des techniques pertinentes, il construit des stratégies pour réaliser une performance sportive. Dans le cadre d'activités et de projets collectifs, il prend sa place dans le groupe en étant attentif aux autres pour coopérer.

Objectifs pédagogiques, Compétences travaillées, Actions menées,

Evaluation :

AXE 1 FRANÇAIS

LANGAGE ORAL/LEXIQUE

Compétences :

- Ecouter pour comprendre un message oral, un propos, un discours, un texte lu.
- Parler en prenant en compte son auditoire.
- Participer à des échanges dans des situations diversifiées.
- Enrichir son lexique

Actions :

Avant le départ	Pendant le séjour	Après le séjour	Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Participation active aux échanges pendant les séances de préparation de la classe découverte • Travail sur le lexique : champ lexical de la mer, l'océan, de la voile • Etude et oralisation d'une poésie sur le thème de l'océan 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation active aux échanges pendant les séances de découverte du milieu marin • Acquisition de lexique complémentaire sur le milieu marin et la voile 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation d'un exposé sur la classe découverte 	<p>L'exposé écrit, l'affiche, comme sa présentation orale feront l'objet d'une évaluation. Le réinvestissement du lexique appris sera notamment un critère de réussite.</p>

LECTURE ET COMPREHENSION DE L'ECRIT / ECRITURE

Compétences :

- Lire avec fluidité.
- Comprendre des textes, des documents et des images et les interpréter.
- Ecrire à la main de manière fluide et efficace.
- Recourir à l'écriture pour réfléchir et pour apprendre.
- Produire des écrits variés.
- Réécrire à partir de nouvelles consignes ou faire évoluer son texte.
- Prendre en compte les normes de l'écrit pour formuler, transcrire et réviser.

Actions :

Avant le départ	Pendant le séjour	Après le séjour	Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Lecture de textes et documents divers sur 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de notes pendant les séances 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des exposés et 	<p>L'exposé écrit, l'affiche, comme sa présentation</p>

<p>le thème de l'océan: poésies, documentaires, albums, cartes, schémas légendés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude du type d'écrit récit de voyage (en lien avec la lecture du roman <i>Le tour du Monde en 80 jours</i>) 	<p>de découverte du milieu marin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecriture quotidienne du carnet de bord de la classe découverte • Rédaction d'articles, comptes-rendus écrits pour l'ENT de la classe 	<p>affichages écrits pour rendre compte de la classe découverte aux familles et aux autres élèves de l'école.</p>	<p>orale feront l'objet d'une évaluation. La réalisation d'un carnet de bord complet sera également évaluée.</p>
---	--	---	--

AXE 2 EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

D'une manière générale, la voile répond à plusieurs enseignements fondamentaux tels que l'adaptation de l'apprenant au milieu naturel, le respect de son environnement et le dépassement de soi. Sa pratique nous permettra, en plus des aspects moteurs, de sensibiliser les élèves aux éléments fondamentaux qui ont un impact direct sur notre milieu tels que :

- Le système des marées et son interaction avec la météo quotidienne, le vent et les vagues.
- La formation de la houle.
- Les courants marins et leur fonctionnement et comment apprendre à les apprivoiser.
- La protection des océans par l'adoption d'un comportement écocitoyen au quotidien.

Compétences :

ADAPTER SES DEPLACEMENTS A DES ENVIRONNEMENTS VARIES

- Connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement
- Conduire un déplacement sans appréhension et en toute sécurité
- Adapter ses déplacements à différents types d'environnements, dans des formes d'actions inhabituelles dans des milieux ou sur des engins instables de plus en plus diversifiés.
- Adapter son comportement aux contraintes du milieu : lecture et analyse du milieu
- Collaborer avec ses coéquipiers, son équipage
- Tenir compte du milieu et de ses évolutions (eau, vent)
- Être initiateur de son projet : décider de sa trajectoire

Actions :

Avant le départ	Pendant le séjour	Après le séjour	Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Test d'aisance aquatique pour les élèves non titulaires de l'ASNS • Travail préparatoire hors de l'eau, à partir de situations visant à améliorer l'équilibre et l'enchaînement des actions utiles en voile : passer rapidement d'une station debout à une station assise et debout sur un support instable (travail sur coussin d'équilibre, planche d'équilibre, rolla-bolla, slackline... avec pour but d'améliorer l'équilibre • Préparation physique générale par le biais de parcours d'entraînement à dominante fitness pour aider au bon enchaînement des 	<ul style="list-style-type: none"> • Découverte et pratique de la voile : 3 séances 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire l'inventaire des différentes pratiques sportives nautiques possibles dans l'environnement proche des élèves (à Jablines pas exemple). 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation active aux séances de voile • Être capable de coopérer au sein d'un équipage • Evaluation des critères du niveau blanc (ou jaune) en se référant au passeport voile de la Fédération Française de Voile.

actions nécessaires en voile et pour pouvoir gérer son effort tout au long des séances.			
---	--	--	--

AXE 3 SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Compétences :

LE VIVANT ET SA DIVERSITE

- Biodiversité : diversités actuelle et passée des espèces (focus sur les espèces marines)
- Utiliser différents critères pour classer les espèces (observation de la faune et la flore du milieu marin, de l'estran)

MATERIAUX ET OBJETS TECHNIQUES

- Identifier des principales évolutions d'un objet technique (histoire de la voile, découverte de différents types de bateaux, des outils de navigation)

LES ETRES VIVANTS DANS LEUR ENVIRONNEMENT

- Identifier les enjeux liés à l'environnement
- Décrire un milieu de vie dans ses diverses composantes : l'océan/l'estran

MOBILISER DES OUTILS NUMERIQUES

- Utiliser des outils numériques
- Identifier des sources d'information fiables

Actions :

Avant le départ	Pendant le séjour	Après le séjour	Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Etude des documentaires vidéo Notre Planète : travail sur les océans, les eaux profondes, l'eau douce/l'eau salée 	<ul style="list-style-type: none"> • Pêche à pied, observation de coquillages, dessins d'observation • Découverte de l'estran et de la laisse de mer • Découverte de la dune du Veillon : la naissance de la dune 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des exposés sur l'estran, la laisse de mer, la dune... 	Participation active aux séances Evaluation des connaissances avant et après le séjour, en sciences

AXE 4 Géographie

Compétences :

CONSTRUIRE DES REPERES GEOGRAPHIQUES

- Nommer, localiser des espaces : ici, le littoral français
- Situer des lieux et des espaces les uns par rapport aux autres.

Actions :

Avant le départ	Pendant le séjour	Après le séjour	Evaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Situer le lieu du séjour sur des cartes à différentes échelles • Etude de paysages : le littoral français 	<ul style="list-style-type: none"> • Observation réelle des paysages étudiés en photos : découverte de la dune, la plage, les caractéristiques du lieu de notre séjour 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des photos du séjour pour un retour sur l'étude des paysages du littoral 	Evaluation des connaissances avant et après le séjour sur les paysages du littoral.

AXE 5 ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Compétences :

- S'engager dans la réalisation d'un projet collectif.
- Se sentir membre d'une collectivité
- Être capable de coopérer
- Respecter les règles communes
- Développer des aptitudes au discernement et à la réflexion critique.

- S'informer de manière rigoureuse

S'engager et assumer des responsabilités (ici, participer à la vie collective sur le lieu du séjour)

Actions :

Avant le départ	Pendant le séjour	Après le séjour	Evaluation
<ul style="list-style-type: none">Participer activement à la préparation collective du séjour	<ul style="list-style-type: none">Prendre ses responsabilités dans la vie collectiveVivre en collectivité et coopérerÊtre autonome dans la vie quotidienne : repas, hygiène, rangement des chambres etc.	<ul style="list-style-type: none">Prendre part aux travaux de groupe à la suite du séjourCoopérer	Participation à tous les aspects de la vie collective pendant le séjour Participation active aux séances avant, pendant et après le séjour

AXE 6 MATHÉMATIQUES

Compétences :

- Résoudre des problèmes impliquant des grandeurs (géométriques, physiques, économiques) en utilisant des nombres entiers et des nombres décimaux.

- Se repérer et se déplacer dans l'espace en utilisant ou en élaborant des représentations.

Actions :

Avant le départ	Pendant le séjour	Après le séjour	Evaluation
<ul style="list-style-type: none">Résolution de problèmes de la vie quotidienne en lien avec le séjour : calculs de coûts, de durées, problèmes de proportionnalité...Repérage sur des cartes, des plans, calculs d'itinéraires pour se rendre sur le lieu du séjour			La résolution de ces types de problèmes sera l'objet d'évaluations en mathématiques

Emploi du temps : cf. l'emploi du temps prévisionnel qui accompagne le devis.



Devis

87 942-900/2023 / 0135 - 149927

Réservation et tarifs valables jusqu'au 21/10/2022

5/7 rue Enesco - 94000 Créteil
 ☎ : 01 75 37 68 80 - ☎ 01 48 93 04 65
 pep-decouvertes@pep-decouvertes.fr
 Siret: 790 851 448 000 15 - Ape: 9499Z

**ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
 PAUL BERT
 12 rue Paul Bert
 77400 LAGNY SUR MARNE**

Devis de Voyage Scolaire Éducatif

Établissement 1 0772536N
 ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
 PAUL BERT
 12 rue Paul Bert
 77400 LAGNY SUR MARNE

Centre
 Centre permanent du Porteau
 Centre PEP 85
 210 impasse du Porteau
 85440 TALMONT ST HILAIRE
 Responsable : Eric Marianne
 Téléphone : 02.51.22.00.22
 Télécopie : 02 51 22 01 07
 E-mail : centre-du-porteau@pep85.com



Transport en Car

Dates et horaires sur place
 Arrivée le **Lundi 06 Mars 2023** à Premier repas **Goûter**
 Déjeuner : pique nique apporté par les élèves
 Départ le **Vendredi 10 Mars 2023** à Dernier repas **Goûter**
 Libérer les chambres pour 10h
Soit 5,00 jours

Effectif(s)	Enseignant(s)	Niveaux	Établissement
29	Mme RACAUD Céline	CM2	0772536N
27	Mme MORIZET	CM1 / CM2	0772536N
30	M. HERBIN	CM1	0772536N
86	Élèves		
3	Enseignants		
6	Adultes supplémentaires gratuits		

Prestations

Hébergement en pension complète
 1 animateur technique par classe
 Gratuité enseignant(es)
 Gratuité 2 accompagnateurs par classe
 Transport en car pour les sorties
 Fiche Bilan après séjour
 assurance APAC
 Gratuité élémentaire : 1 adulte pour 10 enfants
 Adulte supplémentaire : pension 1/2 tarif / jour
 Classe < 22 élèves : forfait animation
 Classe > 22 élèves : tarif animation par élève/séance
 draps fournis

	Tarif	Nb.	Jours	Total
Séjour CLASSE haute saison <small>5 jours / 4 nuits</small>	53,05	86,00	4,00	18 249,20
Ateliers du Porteau	5,65	86,00		485,90
Pêche à pied	5,65	86,00		485,90
Atelier de classification <small>ou chaîne alimentaire</small>	5,65	86,00		485,90
Découverte de la dune	5,65	86,00		485,90
Découverte du littoral	5,65	86,00		485,90
VOILE scolaire 2h <small>2 groupes/classes (2 séances)</small>	199,65	6,00	2,00	2 395,80
Fillao 3h <small>1h30 / classe (2 groupes)</small>	254,10	3,00		762,30
Transport Activités	1 608,20	1,00		1 608,20
Transfert école/centre aller-retour <small>2 cars - 48 pax - c2v</small>	4 425,00	2,00		8 850,00

Devis établi en deux exemplaires,

dont un à retourner à :

PEP Découvertes

5/7, rue Georges Enesco

Devis arrêté à la somme de

Trente quatre mille deux cent quatre vingt quinze Euros

34 295,00 €

94026 CRETEIL

Bon pour accord

Le,

**Signature et cachet
du Responsable**

P.E.P. Vendée, Centre du porteau, 85 440 Talmont St Hilaire.

N° établissement 085 1326 E.

N ° de séjour : 2023/....

SEMAINE du lundi 10 au vendredi 10 mars 2023

Ecole : *Paul Bert*
77400 LAGNY SUR MARNE

Effectif : . Enfants : 86 élèves
. Adultes : 9

PLANNING PREVISIONNEL

Noms des enseignants :

Mr HERBIN
Mme MORIZET
Mme RACAUD

classe 1 27 CM1 + 3 CM1
classe 2 24 CM1/CM2 + 3 CM1
classe 3 29 CM2

	Petit dej de 8h15 à 9h	Activité du matin			Déjeuner 12h15	Activité de l'après-midi			Dîner 19h		
		classe 1	classe 2	classe 3		classe 1	classe 2	classe 3			
LUNDI 06-mars		VOYAGE (aller) Arrivée sur le centre vers :			pique nique des familles	horaires à définir Découverte du littoral 1 animateur	horaires à définir Découverte du littoral 1 animateur	horaires à définir Découverte du littoral 1 animateur	oui		
Voile Départ 9h10 Reprise 11h45	MARDI 07-mars	oui	9h30-11h30 Voile 2 groupes/classe 2 moniteur	9h30-12h Les ateliers du Porteau 1 animateur	9h30-12h Les ateliers du Porteau 1 animateur	oui	14h-16h30 Les ateliers du Porteau 1 animateur	14h-17h (1h30/groupes) Fillao (voilier en mer) visite port en alternance 1 moniteur	14h-16h Voile 2 groupes/classe 2 moniteur	oui	Voile : Départ 13h40 Reprise 16h15 Le port : Départ 13h40 Reprise 17h15
Voile Départ 9h10 Reprise 11h45	MERCREDI 08-mars	oui	9h30-11h30 Voile 2 groupes/classe 2 moniteur	10h-12h Pêche à pied BM 11h27 coef 87 1 animateur	10h-12h Pêche à pied BM 11h27 coef 87 1 animateur	oui	14h-16h La dune du Veillon 1 animateur	14h-16h Classification ou Chaîne alimentaire 1 animateur	14h-16h Voile 2 groupes/classe 2 moniteur	oui	Voile : Départ 13h40 Reprise 16h15 La dune : Départ 13h45 Reprise 16h
Voile Départ 9h10 Reprise 11h45	JEUDI 09-mars	oui	10h-12h Pêche à pied BM 11h57 coef 90 1 animateur	9h30-11h30 Voile 2 groupes/classe 2 moniteur	9h-12h (1h30/groupes) Fillao (voilier en mer) visite port en alternance 1 moniteur	pique nique à la palge	14h-17h (1h30/groupes) Fillao (voilier en mer) visite port en alternance 1 moniteur	13h45-15h45 La dune du Veillon 1 animateur	13h45-13h45 La dune du Veillon 1 animateur	oui	Le Port : Départ 13h40 Reprise 17h La dune : Départ 13h30 Reprise 15h45
Port : Départ 8h40 Reprise 12h											
Voile Départ 9h10 Reprise 11h45	VENDREDI 10-mars	oui	10h-12h Classification ou Chaîne alimentaire 1 animateur	9h30-11h30 Voile 2 groupes/classe 2 moniteur	10h-12h Classification ou Chaîne alimentaire 1 animateur	oui	VOYAGE (aller) Départ du centre vers...				